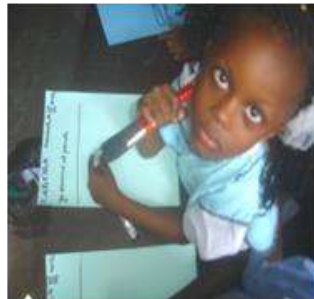




Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous en République Démocratique du Congo CONEPT/RDC

Droit à l'Éducation Préscolaire et Financement Public de l'Éducation de la Petite Enfance

Rapport de l'Enquête réalisée à Kinshasa



Avec l'Appui de



Préface

L'enquête sur le droit à l'éducation préscolaire et le financement public de l'éducation et la protection de la petite enfance fait partie d'une série d'activités organisées l'année 2012 dans le cadre du plaidoyer promotion et la protection de la cible précitée. Le Forum sur l'audit de l'éducation pour tous en République Démocratique du Congo organisé du 27 au 28 avril 2012 eu le mérite de réunir les Institutions étatiques et la société civile pour analyser ensemble les progrès, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces par rapports aux objectifs de l'Education Pour Tous dans notre pays.

Si tout le monde reconnaît que les progrès sont trop lents et que les budgets alloués ne sont pas à la hauteur des ambitions politiques affichées, la situation de l'éducation et la protection de la petite enfance, le premier de tous les objectifs de l'EPT, demeure préoccupante. Ces enfants de 3 à 5 ans ne bénéficient en matière d'éducation d'aucune protection juridique, l'enseignement maternel étant facultatif au terme de l'article 16 de la loi cadre sur l'enseignement national.

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo « CONEPT/RDC est une organisation de la société civile composée des syndicats des enseignants, des ONG et associations, des hommes et femmes des médias etc. Elle s'est engagée dans la voie de la résolution de « **la crise de l'éducation** », ce droit humain fondamental, que connaît notre pays depuis des décennies. Rappeler les engagements pris et influencer les décideurs pour les politiques éducatives fiables tenant compte des besoins et de l'intérêt des populations sont nos méthodes et stratégies de prédilection.

La problématique de l'éducation et de la protection de la petite enfance met en exergue un défi, celui du financement. Loin d'être un produit fini, cette enquête devrait être une balise pour une étude plus fédérative. Cependant, elle restera une source pour la construction des argumentaires de plaidoyer et de sensibilisation pour les organisations de la société civile congolaise.

Jacques TSHIMBALANGA

Remerciements

L'enquête sur le « **Droit à l'éducation préscolaire et financement public de l'éducation et la protection de la petite enfance** » a bénéficié de la contribution de plusieurs personnes, organisations et Institutions. Notre gratitude s'adresse particulièrement à Monsieur Charly PATSHI MBOYO, le Consultant qui a Coordonné cette enquête et l'a rédigé avec plus d'attentions et de dextérité.

Les organisations membres de la CONEPT RDC ont, elles aussi, eu le mérite d'être les principales pourvoyeuses en ressources humaines qualifiées pour les enquêtes de terrain. A elles toutes, comme au Réseau National des Professeurs de français (RENAPEF) qui n'a pas ménagé des efforts pour lire et relire ce travail, nous faisons l'honneur de reconnaissance.

Les Institutions étatiques ont été également d'un grand apport pour la réalisation de toutes les opérations. Les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP) et celui des Affaires Sociales ont rendu disponible la cartographie et autorisé la visite des écoles, centres et éducateurs de leurs juridictions respectives par les enquêteurs. Nous saluons particulièrement les efforts et l'engagement de la Direction de l'Education Pour Tous du Ministère de l'EPSP qui a même participé à l'enquête aux côtés de deux autres délégués des Ministères du Genre, Femme, famille et enfant. Les bourgmestres de Toutes les communes de la ville de Kinshasa ont quant à eux assuré la protection des enquêteurs par un accompagnement de proximité à travers les services de l'ordre.

Marc KIKUDI, Ali KABENGELE, Chantal KALALA Chargé de Communication et plaidoyer à la CONEPT, Stéphane NGUIZANI assistant à l'UPN ont supervisé le travail des enquêteurs dans les quatre districts de la ville de Kinshasa tandis que Monsieur Jacques TSHIMBALANGA, Coordinateur de la CONEPT/RDC en a assuré la supervision éditoriale.

LISTE DES ABREVIATIONS

1. CONEPT/RDC : Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous en République Démocratique du Congo
2. CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant
3. EPSP: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
4. OSISA : Open Society Initiative for Southern Africa

Chapitre Premier : LES GENERALITES

0. Introduction générale

Dans le cadre de la Semaine Mondiale d'Action de la Campagne Mondiale de l'Education organisée chaque année à travers le monde, la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo en sigle « **CONCEPT/RDC** », a jugé utile, avant de mener son plaidoyer auprès des décideurs comme à l'accoutumée, d'organiser une enquête sur le thème : « **Droit à l'éducation préscolaire et financement public de l'éducation de la petite enfance** ». Cela s'inscrit dans la logique du thème retenu cette année, nous citons : « **Education préscolaire et la Protection de la petite enfance** ».

Face à l'épineuse question du financement public de l'éducation en RDC, la CONCEPT/RDC s'est préoccupée, en plus du volet financement pour apprécier l'apport du Gouvernement, à l'éducation préscolaire.

L'enquête comporte quatre chapitres à savoir : les généralités, la présentation de l'enquête, la présentation des résultats et la conclusion.

1. contexte et justification

1.1. Contexte

A Dakar en 2000 les gouvernements du monde, dont celui de la RD Congo, ont réitéré les promesses faites à JOMTIEN en 1990, celle d'une éducation pour tous. Ayant failli à leurs promesses dans les années 90, ils se sont fixé une nouvelles cibles : 2015. A l'approche de cette échéance et pour honorer leurs engagements, les objectifs de l'éducation pour tous sont en mauvaise voie dans notre pays. La protection et l'éducation de la petite enfance a été retenue comme thème de la semaine mondiale d'action de la campagne mondiale pour l'éducation.

Cependant, la CONCEPT/RDC a saisi cette occasion pour d'une part, Relayer les enjeux de l'éducation de qualité pour tous dont le financement est le défi majeur auprès des institutions (gouvernement et parlement), les

ambassadeurs, etc. d'autre part, de se mobiliser pour la promotion de l'éducation et la protection de la petite enfance.

La convention relative aux droits de l'enfant nous rappelle le droit à l'intégralité des droits humains aux enfants au même titre que les adultes. Les enfants sont souvent marginalisés ou exclus et leur situation nécessite des mesures de protection supplémentaires. Selon la déclaration de JOMTIEN, il est clair que « l'apprentissage commence dès la naissance » et que les premières années de la vie sont décisives pour les accomplissements éducationnels futurs et les résultats développementaux plus globaux. Notons que dans sa résolution sur, l'éducation et la protection de la petite enfance, l'internationale de l'éducation réaffirme les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention relative aux droits de l'enfant qui indiquent que l'enfant a droit à une éducation, et que la protection de l'éducation de la petite enfance doit faire partie intégrante de ce projet.

1.2. Justification

Plus de 200 millions d'enfants de moins de 5ans dans les pays à revenu faible et moyen ne réalisent pas leur potentiel complet de développement à cause de la pauvreté, des carences nutritionnelles et du manque de possibilités d'instruction.

En RD CONGO, l'éducation préscolaire n'est pas encore généralisée en dépit de sa consécration comme structure de l'enseignement national au terme de l'article 16 de la loi cadre de l'enseignement national.

Les données sur terrain démontrent clairement la faible gestion de l'éducation préscolaire par l'Etat et les partenaires éducatifs :

- 75% d'écoles maternelles relèvent de l'initiative privée ;
- budget alloué à l'enseignement maternel et primaire reste modique ;
- seulement 3% d'enfants de l'âge ciblé participent à l'enseignement préscolaire à cause du faible revenu des parents.

Cette situation contraste avec le plan national d'action pour l'éducation pour tous de 2005 qui prévoyait de réaliser à l'horizon 2015, 50% du taux brut de scolarité. Pourtant le plan national d'action pour l'éducation pour tous en 2005 avait prévu de réaliser les objectifs suivants à l'horizon 2015 :

- 30% en 2010 et 50% en 2015 du taux brut de scolarisation (3 à 5 ans) dans l'enseignement pré primaire ;
- Quant à la mobilisation des ressources, le plan Gouvernemental prévoyait d'atteindre 20% des dépenses publiques courantes d'éducatons sur les dépenses courantes totales.

Il est à constater que c'est en 2011 que le gouvernement congolais a atteint la moitié des prévisions de 2010.

Il y a lieu de signaler que les crédits budgétaires en faveur des sous-secteurs pré-primaire et primaire ont connu une baisse sensible de 28, 9% de 2010 à 2011.

Par ailleurs, la RD CONGO est signataire de plusieurs textes internationaux consacrant les droits de l'enfant. Ces outils juridiques font de l'éducation une obligation pour tous les enfants sans discrimination de sexe, de race, de religion et d'âge. D'où l'importance de mener cette étude afin de collecter les réactions de tous ceux qui sont impliqués dans la gestion de la petite enfance. Car, cette enquête fournira donc les informations précises sur la situation de l'éducation pré primaire en RD CONGO et particulièrement dans la ville province de Kinshasa.

En d'autres termes, cela va nous aider à apprécier le niveau de connaissance des enquêtés sur le droit de la petite enfance, se faire une préoccupation du le fonctionnement de l'éducation préscolaire et enfin susciter l'intérêt auprès du Gouvernement quant au choix politique en faveur de l'éducation préscolaire. Et, cela à travers son financement public.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global :

Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Identifier le niveau de connaissance des enquêtés sur la protection de la petite enfance ;
- Connaitre le fonctionnement de l'éducation préscolaire en RDC particulièrement dans la ville province de Kinshasa ;
- Se faire une idée sur le financement public de l'éducation préscolaire en RDC ;
- Identifier les différents sites en vue de l'établissement de la cartographie de l'enquête ;
- Elaborer le rapport d'enquête ;
- Présenter les résultats de l'enquête ;

3. Les résultats attendus

- Le niveau de connaissance des enquêtés sur la protection de la petite enfance est identifié ;
- Le fonctionnement de l'éducation préscolaire en RDC notamment dans la ville province de Kinshasa est connu ;
- Une idée est faite sur le financement public de l'éducation préscolaire en RDC particulièrement dans la ville province de Kinshasa ;
- La cartographie de l'enquête est établie ;
- Le rapport de l'enquête est élaboré.
- Les résultats de l'enquête sont présentés

4. Cadre institutionnel et présentation de la CONEPT RDC

La coordination de l'enquête sur la protection a été assurée par la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo en sigle « CONEPT RDC », qui a bénéficié de l'appui financier Open Society Initiative for Southern Africa (**OSISA**).

La CONEPT/ RDC est une plate-forme des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le ressort de l'éducation. Elle travaille en synergie avec les syndicats de l'Enseignement, les ONGS de Droit de l'enfant et de la femme mais également celles de la bonne Gouvernance.

La « CONEPT RDC » a été créée le 1 janvier 2009 par les syndicats et organisations non gouvernementales du secteur de l'éducation avec comme missions :

- Promouvoir une éducation de qualité pour tous les enfants et adultes analphabètes ;
- Militer en faveur de la gratuité pour l'accès gratuit à l'éducation de publique de qualité pour les enfants et les adultes.

Outre ces missions, la CONEPT/RDC travaille pour :

- Faciliter l'émergence de ses membres sur les questions relatives à l'éducation pour tous (EPT) au niveau national, régional et international
- Le partage d'informations et des meilleures pratiques afin de permettre aux membres de la coalition de faire des choix pertinents ;
- La production d'une masse critique d'information à travers l'observatoire ;
- Le renforcement des capacités des membres à conduire une sensibilisation et à s'engager dans le dialogue sur la politique, le suivi budgétaire, l'alphabétisation et d'autres activités liées à l'EPT ;
- L'organisation des lobbyings et plaidoyers en synergie avec d'autres organisations et institutions, des personnes ressources congolaises ou autres en vue d'amener les gouvernements africains à respecter les engagements qu'ils ont pris en matière de l'éducation pour tous ;
- La proposition des stratégies et procédures pour le suivi et l'évaluation des objectifs de l'EPT.

La « CONEPT RDC » fonctionne avec les organes ci-après :

- L'assemblée générale ;
- Le conseil d'administration ;
- La coordination nationale ;
- La commission de contrôle.

Les actes administratifs justifiant l'agrément de la « CONEPT RDC » sont repris dans l'acte notarié n°180.502 du 27 octobre 2009, Folio 142 – 151

La « CONEPT RDC » a son siège situé au numéro n°241/857, avenue des éléphants, Quartier résidentiels dans la commune de Limete.

Chapitre Deuxième : PRESENTATION DE L'ENQUETE

2.1 Brève présentation de la ville de Kinshasa

L'enquête s'est déroulée dans la ville province de Kinshasa, cela explique la présentation succincte du milieu de l'opération.

La ville de Kinshasa est située à l'ouest de la République Démocratiques du Congo. Elle est limitée au Nord-Est et l'Est par la province du Bandundu, au Sud par la province du Bas-Congo, au Nord-Ouest et à l'Ouest par la République du Congo et par une partie du fleuve Congo. Cette capitale s'étend sur 9.965 km, représentant ainsi 0,42% de l'ensemble du territoire national. Le relief de Kinshasa est formé d'un grand plateau, d'une chaîne de collines, d'une plaine et de marécages aux abords du fleuve Congo.

Le massif du plateau du Kwango domine complètement la partie Est de la ville. La chaîne de collines, peu escarpées comprend les parties des Monts Ngaliema, Mont Amba et Ngafula.

Elle constitue la frontière commune avec le Bas-Congo et forme la partie sud de la ville. La plaine de Kinshasa par contre avec une largeur moyenne de 5 à 7 km, suit le fleuve Congo et est enfermée entre ce fleuve, le plateau de Batéké et les collines. La ville province de Kinshasa connaît un climat de type tropical, chaud et humide. Ce dernier est composé d'une grande saison de pluie d'une durée de 8 mois, soit du mi-septembre au mi-mai et une saison sèche qui va du mi-mai au mi-septembre, mais aussi, une petite saison de pluie et une petite saison sèche.

L'hydrographie de la ville province de Kinshasa comprend le fleuve Congo, des rivières qui se jettent dans le fleuve et des lacs de faibles étendues. Les caractéristiques des sols de la ville de Kinshasa sont fonction de la structure morphologique de l'endroit où l'on se trouve. Ainsi, elles sont différentes sur le massif du plateau des Batéké, sur les collines, sur les plaines et sur les marécages.

En ce qui concerne l'organisation politique et administrative, il sied de souligner qu'elle comprend 24 communes et 360 quartiers. La ville de Kinshasa est le siège des institutions nationales.

2.2 Nature de l'opération

Il était question de collecter les informations auprès des éducatrices de la maternelle, élèves, parents et gestionnaires d'écoles. D'où l'identification préalable des sites s'avérait indispensable. Soulignons également que les données recueillis s'inscrivaient dans la logique du thème de l'enquête en l'occurrence la protection, l'éducation préscolaire et son financement public.

2.3 Définitions des concepts clés

- a. Protection : Ensemble des mesures prises pour protéger les personnes et les biens.
- b. Petite enfance : Stade du développement humain qui suit l'état de nourrisson. On considère que c'est une période qui va de la naissance à l'âge de 6 ans.
- c. Education préscolaire : Le préscolaire désigne tout ce qui précède l'école. C'est toute forme de garde d'enfant. L'éducation préscolaire regroupe divers programmes destinés à fournir des soins et/ou une éducation à un enfant entre le moment de sa naissance et l'âge auquel il lui est fait obligation scolaire. Cet âge-là se situe entre cinq et six ans. L'éducation préscolaire contient toutes les prémices de la socialisation.
- d. les finances publiques : Les finances publiques relèvent des sciences sociales et ont pour objet l'étude du phénomène financier public dans sa globalité : ressources, charges, trésorerie, procédure budgétaire et comptable, politique budgétaire et dont les principaux protagonistes sont les États, les collectivités territoriales, les entreprises et établissements publics ainsi que les organismes sociaux et internationaux.

*source : www.wikipedia.org

2.4 Méthodologie

La méthodologie du travail retenue dans cette enquête répondait à la philosophie de l'objectif global qu'elle s'est assigné afin de réunir toutes les informations touchant le sujet d'étude.

La technique de collecte d'informations était essentiellement organisée par une interview libre qui était cependant guidée par un questionnaire à remplir. Conformément au volume du travail, une équipe de 20 enquêteurs devaient être obligatoirement sensibilisés et renseignés avant le déploiement sur terrain.

cependant , pour s'assurer du bon déroulement du travail sur terrain une équipe de 5 superviseurs était mise en place comprenant un superviseur principal et 4 adjoints à raison d'un superviseur par district.

Du point de vu matériel, 1500 questionnaires avaient été remis aux enquêteurs.

2.5 Description des Tâches et Jalons

Pour collecter les informations sur la protection, l'éducation préscolaire et son financement public, des activités ont été menées en commençant par les travaux préparatoires jusqu'à l'analyse, le traitement et la présentation des résultats. Mais il y a lieu de souligner que nous avons eu à réaliser d'autres activités que nous avons trouvé indispensables pour le bon déroulement de ces opérations de collecte des données telles que : les contacts avec les autorités locales, le briefing des agents enquêteurs, etc.

Par ailleurs, le dépouillement des données collectées était l'œuvre d'une équipe mise en place par le consultant.

Tableau n°1 : Description des activités et Jalons

N°	TACHES	SOUS/TACHES	Jalons	Responsable
1	Travaux préparatoire	Elaboration de termes de référence	Coffret SMA	CONEPT/RDC
		Elaboration du questionnaire	Signature du contrat de prestation	Consultant/CONEPT RDC
		Validation du questionnaire	20 structures membres de la CONEPT/RDC	CONEPT /RDC
		Elaboration de la cartographie	Liste des écoles maternelles publiques et CPS fournies par les Divisions provinciales de l'EPSP et les Affaires sociales	Consultant
2	Contacts avec les autorités	lettre d'autorisation du secrétaire Générale de l'EPSP	Lettre d'autorisation du Secrétaire Générale de l'EPSP	Consultant
3	Briefing des enquêteurs	Recrutement des enquêteurs	Critères de sélection	Consultant
		Réunion d'information avec les enquêteurs	Module de formation	Consultant
		Administration du questionnaire	Fiches de collecte des Données	Enquêteurs et Superviseurs
4	Analyse, traitement et présentation des Résultats	Analyse et traitement des Résultats	Analyse et traitement des Résultats	Consultant
		Présentation des Résultats	Rapport de l'enquête	Consultant

2.6 Conditions de réalisation de l'enquête

Pour réussir cette opération, il fallait remplir les préalables ci – après :

- Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines ;
- L'implication des structures étatiques ;
- L'acceptation des cibles à l'enquête ;
- L'autorisation du secrétariat général de l'EPSP ;

- La sécurité des enquêteurs à travers les lettres d'informations adressées aux bourgmestres ;
- Recrutement des enquêteurs ;
- Briefing des enquêteurs ;
- Mise sur pied d'une équipe des superviseurs faisant office de la coordination de l'enquête ;
- Mise sur pied d'une équipe chargée de l'analyse et de traitement des résultats.

2.7 Déroulement des activités de l'enquête

L'enquête sur « *le Droit à l'Education Préscolaire et Financement Public de l'Education de la Petite Enfance protection* » s'est déroulée sur toute l'étendue de la ville province de Kinshasa. Cette opération a visé quatre cibles : les élèves, les parents, les éducatrices et les gestionnaires d'écoles.

2.7.1 Le Calendrier des activités réalisées

Le programme ci-dessous a été mis en place pour un meilleur suivi des activités.

Tableau n° 2 : Chronogrammes des activités

Tâche I : Travaux préparatoires	Période d'exécution
- Sous tache 1 : élaboration de termes de référence ;	10 au 13 février
- Sous tache 2 : élaboration du questionnaire ;	13 au 20 février
- Sous tache 3: validation du questionnaire ;	20 au 22 février
- Sous tache4 : élaboration de la cartographie de l'enquête ;	
Tâche II : contact avec les autorités	
- Sous tache 5 : lancement des lettres d'informations aux bourgmestres ;	5 au 10 juillet
- Sous tache 6: demande de la lettre d'autorisation auprès du secrétaire général de l'EPS et lancement des lettres d'informations aux directeurs des provinces éducationnelles ;	25 au 30 Aout
- Sous tache 7 : contact avec les directeurs	1 au 8 septembre

des écoles et les chefs des quartiers ;	
Tâche III : briefing des enquêteurs	
- Sous tâche 8 : recrutement des enquêteurs ;	5 au 6 juillet
- Sous tâche 9 : réunion d'information avec les enquêteurs ;	13 juillet
- Sous tâche 10 : administration du questionnaire ;	16 au 17 juillet ; 12 au 15 septembre
- Sous tâche 11 : dépôt du questionnaire ;	18 juillet et 19 septembre
- Sous tâche 12 : analyse et traitement des résultats ;	20 juillet au 30 octobre
- Sous tâche 13 : élaboration du rapport de l'enquête ;	Début novembre
- Sous tâche 14 : présentation des résultats de l'enquête ;	Fin novembre

2.7.2 Description des activités réalisées

• **Février 2012**

Le mois de février, à l'étape préparatoire de l'étude des activités ci- après ont été menées :

- Elaboration de termes de référence de l'enquête ;
- Elaboration des fiches de collecte des données ;
- Validation de ces fiches de collecte des données avec les experts des structures membres de la Coalition Nationale de l'Education pour Tous en République Démocratique du Congo ;
- Elaboration de la Cartographie de l'enquête qui a consisté à l'identification des écoles maternelles publiques à travers la ville province et à la mise sur pied d'un plan de déploiement des enquêteurs.

• **Juillet 2012**

Les activités suivantes ont été menées :

- recrutement des enquêteurs et organiser une activité de Briefing en leur attention de manière à leur permettre de se familiariser avec ces outils de collecte des données ;
- Contacts avec les autorités communales afin de les informer du passage des enquêteurs dans leur juridiction respective ;
- de procéder à la première phase de la collecte des données ;

- d'entamer les opérations de dépouillement des données collectées.

• **Août 2012**

- Demande de la lettre d'autorisation auprès du secrétaire Général ;
- Lancement des lettres d'informations aux Directeurs des provinces éducationnelles ;
- Demande de la lettre d'autorisation au Ministère des affaires sociales ;

• **Septembre 2012**

Les activités du mois de septembre sont les suivantes :

- Deuxième phase de la collecte des données ;
- Poursuite des opérations d'analyse et traitement des résultats.

• **Octobre 2012**

- Poursuite et fin des opérations d'analyse et de traitement des résultats ;

• **Novembre 2012**

- Elaboration du rapport général de l'étude et présentation des résultats.

2.7.3 Difficultés rencontrées, Atouts majeurs, Qualité des données et observations

2.7.3.1 Difficultés rencontrées

Les opérations de collecte des données sur la protection, l'éducation préscolaire et le financement public ont connu une perturbation de calendrier pour des raisons ci - après :

- A la libération tardive des fonds par le partenaire. Ce qui a fait que les activités au mois de Mars puissent commencer au mois de juillet ;
- Insuffisance de nombre d'écoles maternelles publiques dans la ville de Kinshasa soit 76 écoles seulement pour l'ensemble de la ville. Cela a fait que nous ne puissions pas avoir le même nombre des enquêtés pour toutes les cibles ;

- La période des vacances des élèves a perturbé le calendrier de travail ;
- La difficulté de trouver les adresses physiques de certaines écoles maternelles publiques telles que reprises sur les listes de l'Inspection générale de l'EPSP.

2.7.3.2 Atouts majeurs

L'implication de toutes les structures membres de la CONEPT/RDC auxquelles s'ajoutent les Ministères de l'EPSP, les Affaires sociales et humanitaires ainsi que celui du Genre, Famille et Enfant. Soulignons aussi l'intérêt que les gestionnaires d'écoles, les éducatrices et les élèves ont accordé à cette étude en acceptant de fournir les informations nécessaires aux enquêteurs.

2.7.3.3 Qualité des données

L'étude s'est déroulée dans la ville province de Kinshasa. Toutes les communes ont été concernées par cette étude. En sus nous avons interrogé toutes les personnes impliquées dans la problématique de la protection et de l'éducation de la petite enfance. . Notons que toutes les écoles reprises dans la cartographie ont bel et bien été visitées par les enquêteurs à l'exception de celles qui ont posé un problème d'adresse physique.

2.7.3.4 Observations

Le chronogramme initial prévoyait quatre jours successifs au cours des quels les enquêteurs devaient collecter toutes les informations sur terrain. Cependant certaines contraintes d'ordre financier nous ont contraints à réajuster le calendrier.

Par ailleurs, le nombre insignifiant d'écoles maternelles publiques nous ont amenés à retenir certaines écoles maternelles fonctionnant dans les centres de promotion professionnelle du Ministère des Affaires sociales, de la Défense nationale ainsi que dans quelques Espaces d'Eveil Communautaire.

Chapitre Troisième : PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats de l'enquête sur le « Droit à l'Education Préscolaire et le Financement publique de l'Education de la Petite Enfance » sont présentés en tenant compte des différentes cibles de l'enquête. Les cibles retenues dans cette enquête sont les suivantes : les élèves, les parents, les éducatrices de la maternelle et les gestionnaires d'écoles. Ces cibles constituent notre population d'étude.

Notons que pour cette enquête, nous avons choisi un échantillon de 1500 personnes mais compte tenu de certaines difficultés que les enquêteurs ont rencontrées sur terrain notamment celle relative à retrouver les adresses physiques de certaines écoles, nous n'avons récolté que 1441 fiches de collecte des données au dépôt des fiches de collectes des données.

3.1 Population enquêtée

Tableau n°3 : Répartition de la population enquêtée selon le sexe

sexe	masculin		féminin	
	hommes	garçons	femmes	filles
Fréquence	414	313	441	273
Total	727		714	
%	50,45%		49,55%	
Total général	1441			
%	100			

De la lecture des données repris dans ce tableau, il ressort que sur une population d'étude estimée à 1441 personnes, on note que 727 dont 414 hommes et 313 garçons enquêtés soit 50,45% sont de sexe masculin tandis que 714 (441 femmes et 273 filles) soit 49,55% du sexe féminin.

Tableau n°4 : Répartition de la population enquêtée selon les communes

N°	COMMUNE	EFFECTIF	POURCENTAGE
1	BANDALUNGWA	54	3,75%
2	BARUMBU	60	4,20%
3	BUMBU	58	4,02%
4	GOMBE	51	3,54%
5	KALAMU	52	3,60%
6	KASA VUBU	46	3,20%
7	KIMBANSEKE	57	3,95%
8	KINSHASA	52	3,60%
9	KINSENSO	65	4,51%
10	KITAMBO	64	4,44%
11	LEMBA	70	4,85%
12	LIMETE	79	5,48%
13	LINGUALA	52	3,60%
14	MAKALA	62	4,30%
15	MALUKU	60	4,16%
16	MASINA	62	4,30%
17	MATETE	76	5,27%
18	MONT NGAFULA	53	3,68%
19	NDJILI	53	3,68%
20	NGABA	70	4,86%
21	NGALIEMA	84	5,83%
22	NGIRI NGIRI	57	3,96%
23	NSELE	54	3,75%
24	SELEMBAO	50	3,47%
	TOTAL	1441	100

L'étude a touché toutes les communes de la ville province pour nous assurer que les données collectées ne concernaient pas seulement une partie de l'espace du travail. Les données statistiques indiquent que parmi les 24 communes, il y a huit communes qui représentent des statistiques élevées en terme numérique que les autres. Il s'agit des communes suivantes : Ngaliema (84 enquêtés soit 5,83%) ;

Limete (79 enquêtés soit 5,48%) ; Matete (76 enquêtés soit 5,27%) ; Ngaba et Lemba (70 enquêteurs soit 4,86%), Kitambo (64 enquêtés soit 4,44%), Kinsenso (65 enquêtés soit 4,59%).

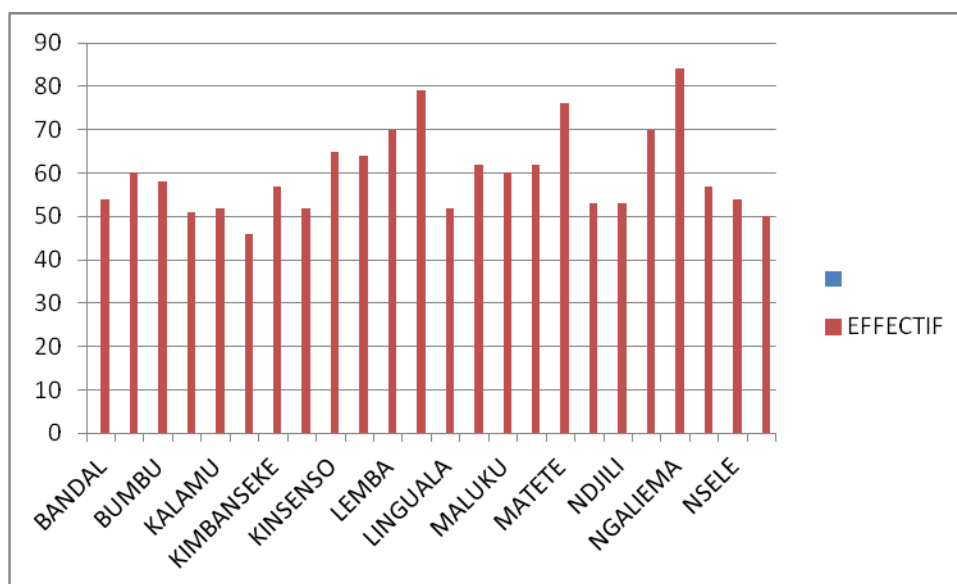


Figure 1: statistiques des enquêtés selon les communes

3.2 Présentation des résultats par cible

3.2.1 Par rapport à la cible « Parents »

Tableau n°5 :_Répartition des enquêtés par sexe et âge

Age \ Sexe	Plus au moins 39 ans	40 - 45 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
Masculin	148	123	80	40
%	21,29	17,7	11,51	5,76
Féminin	154	92	38	20
%	22,16	13,24	5,47	2,87
Total	302	215	118	60
%	43,45	30,94	16,98	8,63
Total Général	695			
%	100			

Les données statistiques renseignent pour les hommes :

- 21, 9 % des enquêtés ont plus au moins 39 ans d'âge, 17, 7 % ont un âge qui varie entre 40 et 45 ans ; 11,51% ont l'âge compris entre 50 et 59 ans. Enfin 5 ,76% ont 60 ans.

Pour les femmes enquêtées, les proportions sont les suivantes :

- 22 ,16% ont plus au moins 39 ans ;
- 13, 24 % ont l'âge qui varie entre 40 et 45 ans ;
- 5,47% sont inclus dans la fourchette d'âge allant de 50 à 59 ans ;
- 2, 87% ont 60ans et plus.

Tableau n°6: Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Diplômés et autres	270	38,85
Supérieur (gradués, Licenciés)	363	52,23
Sans niveau	62	8,92
TOTAL	695	100

Le tableau ci-dessus nous montre que, sur un effectif total de 695 enquêtés, 270 enquêtés soit 38, 85 % sont détenteurs des diplômes d'état, Brevets des écoles techniques ou encore ils ont atteint le niveau des humanités mais n'ont pas pu l'achever tandis que 363 enquêtés soit 52, 23% ont fait les études universitaires ou supérieures alors que 62 enquêtés soit 8 ,92% sont sans niveau, c'est-à-dire majoritairement ont fait juste l'école primaire.

Tableau N°7 : le passage des enfants à l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Positive	484	69,64
Négative	211	30,36
TOTAL	695	100

Il se dégage de ce tableau que sur un effectif de 695 enquêtés, 484 enquêtés soit 69,64 % des enquêtés envoient ou ont déjà envoyé leurs enfants à l'école maternelle contre 221 enquêtés soit 30,36 % des parents affirment ne pas envoyer leurs enfants au cycle préscolaire.

Tableau N°8 : Motivations en rapport avec le passage à l'école maternelle

		Effectif	Pourcentage
Positive	permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	29	4,17
	un Droit pour la petite enfance	46	6,62
	préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	409	58,85
Négative	Frais élevé	116	16,7
	Ce n'est pas important	68	9,78
	Carence des écoles maternelles publiques	27	3,88
TOTAL		695	100

Parmi les 69,64% enquêtés qui ont affirmé que leurs enfants font l'école maternelle, on dénote que 4,17% enquêtés estiment que l'école maternelle est importante dans la mesure où elle permet à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants ; 6,62% enquêtés disent que l'école maternelle est un droit pour tous les enfants et 58,85% pensent qu'elle joue un rôle capital car elle prépare l'enfant à bien affronter l'école primaire. Par contre, les enquêtés ayant émis un avis négatif à la question de savoir si leurs enfants font l'école maternelle ; les données statistiques indiquent que 16,7% pensent que le coût élevé de cet enseignement constitue un handicap pour leurs enfants à fréquenter l'école maternelle, 9,78% soulignent que l'école maternelle n'est pas du tout nécessaire et, enfin

3,88% disent que la carence des écoles maternelles les empêche à envoyer leurs enfants à cet enseignement.

Tableau n° 9 : le Faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles

	EFFECTIF	Pourcentage
Frais élevé de cet enseignement	491	70,65
Connaissance insuffisante des parents relative à la notion des Droits de la petite enfance	118	16,98
Nombre insuffisant des structures d'accueil	35	5,03
Toutes les assertions sont vraies	51	7,34
Total	695	100

A la préoccupation de savoir le pourquoi, du faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles par rapport au primaire. Les données statistiques indiquent que 70,65% des enquêtés mettent un accent particulier sur le coût élevé de cet enseignement, 16,98 % des enquêtés parlent de la connaissance insuffisante de certains parents des droits de la petite enfance, 5,03% ont retenu comme cause le nombre insuffisant des structures d'accueil et, enfin 7,34% pensent que toutes les raisons évoquées ci- haut sont vraies.

Tableau n°10 : les souhaits des enquêtés au Gouvernement en rapport avec l'éducation préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre gratuit et obligatoire l'enseignement maternel	302	43,45
Construire beaucoup d'écoles maternelles	138	19,86
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	63	9,06
Réduire les frais de cet enseignement	105	15,11
Autres	87	12,52
TOTAL	695	100

L'enquête montre que 302 parents soit 43,45% estiment que le gouvernement doit rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire en République Démocratique du Congo, 138 parents soit 19,86% demandent au gouvernement congolais à construire beaucoup d'écoles maternelles, 63 parents soit 9,06% parlent plutôt de la sensibilisation des parents, 105 parents soit 15,11% sollicitent la réduction des frais à la baisse car ils estiment que c'est trop **couteux**. Tandis que 87 parents soit 12,52% estiment que le gouvernement doit payer correctement les enseignants et les parents, ce qui pourra réduire le niveau de pauvreté.

Tableau n°11 : signification du sigle CDE

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	190	27
Méconnaissance	505	73
TOTAL	695	100

L'enquête s'est intéressée à savoir si les parents ont l'information sur l'existence de la convention relative aux droits de l'enfant. Ce texte est

connu à travers le sigle CDE. En regardant le tableau, on remarque que sur un effectif de 695 parents, 505 soit 72,66% ne sont pas informés de l'existence de cet instrument juridique contre 190 soit 27,43 % qui sont parvenus à en donner une signification exacte.

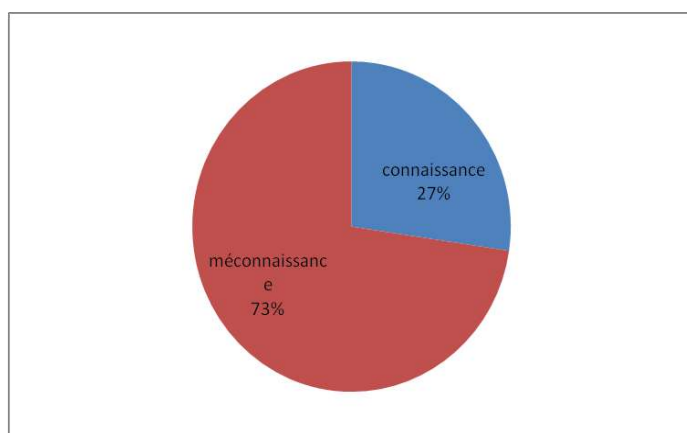


Figure 2: en pourcentage les réactions des enquêtés sur la signification du sigle CDE

Tableau n°12 : les souhaits des enquêtés au Gouvernement en rapport avec la promotion des Droits de l'enfant en RDC

	Effectif	Pourcentage
Sensibiliser les populations	137	19,71
Intégrer les notions de Droit de l'enfant au programme scolaire	178	25,61
Les deux assertions sont vraies	380	54,68
TOTAL	695	100

Il ressort de l'enquête que sur un échantillon de 695 parents, 137 parents soit 19,71% ont souhaité que le gouvernement puisse sensibiliser les populations, 178 parents soit 25,61% demandent l'intégration de ces notions relatives aux droits de l'enfant dans le programme scolaire tandis que 380 soit 54,68% des parents pensent que la sensibilisation et

l'intégration de ces notions de Droit de l'enfant dans le programme scolaire valent leur pesant d'or.

Tableau n°13 : le but de l'école maternelle d'après les enquêtés

	Effectif	Pourcentage
Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	510	73,38
Est un Droit pour la petite enfance	99	14,24
C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	56	8,06
Toutes les assertions sont vraies	30	4,32
TOTAL	695	100

En observant le tableau n°13, nous remarquons que beaucoup des parents soit 73,38% ont affirmé que le but de l'école maternelle est de préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire ; 14,24% des parents estiment que c'est un Droit pour tous les enfants de cet âge ; 8,06% des parents considèrent que cet enseignement a pour objectif de permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres tandis que 4,32 % ont émis un avis favorable à toutes les raisons données par les autres.

3.2.2 Par rapport à la cible « élèves »

Tableau n°14 : Répartition des enquêtés par sexe et âge

sexe \ Age	12 - 15 ans	16 - 19 ans	20 - 23 ans
	Masculin	91	150
%	15,53	25,6	12,29
Féminin	80	140	53
%	13,65	23,89	9,04

TOTAL	171	290	125
%	29,18	49,49	21,33
TOTAL GENERAL	586		
%	100		

De la lecture du tableau ci – dessus, il ressort que 15,53% des enquêtés du sexe masculin ont l'âge varié entre 12 et 15 ans, 25,6% du même sexe se trouvent dans la fourchette d'âge allant de 16 à 19 ans, 12,29% sont concernés par la tranche d'âge allant de 20 et 23 ans.

pour le sexe féminin, on note 13,65% des enquêtés ont un âge compris entre 12 et 15 ans, 23,89% leur âge varie entre 16 et 19 ans et enfin 9,04% ont un âge compris entre 20 et 23 ans.

Tableau N°15 : Niveau d'études des enquêtés

Niveau d'études	Effectif	Pourcentage
Secondaire	173	29,52
Humanités	413	70,48
TOTAL	586	100

Sur 586 enquêtés, l'enquête révèle que 173 soit 29,52%, sont encore au niveau du secondaire tandis que 413 soit 70,48% sont aux humanités

Tableau N°16 : Passage à l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Positive	350	60
Négative	236	40
TOTAL	586	100

En réponse à la préoccupation relative au passage à l'école maternelle, sur un effectif de 586 élèves, 350 soit 60% ont émis un avis positif contre 236 soit 40% qui n'ont pas pu faire l'école maternelle.

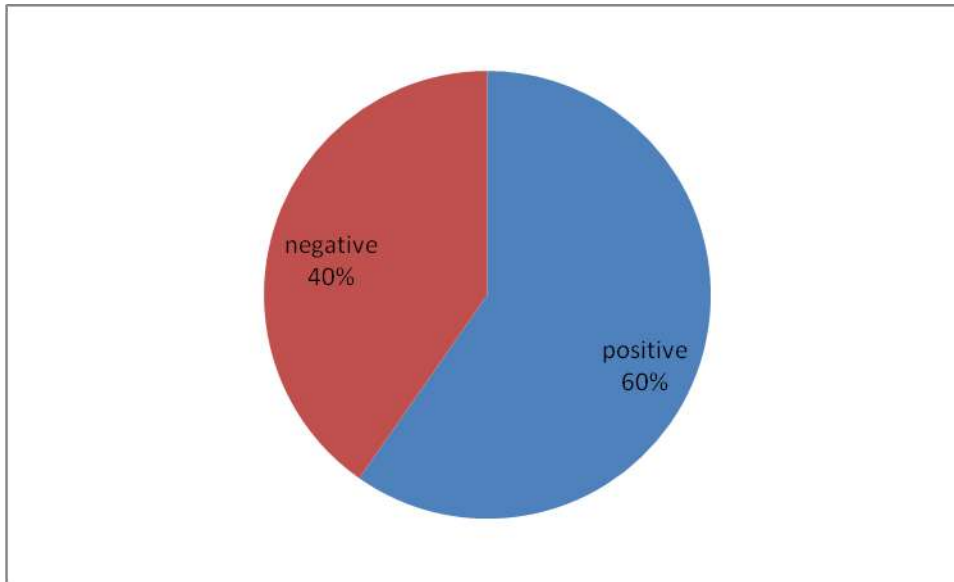


Figure 3 : Réactions des enquêtés en rapport avec leur passage à l'école maternelle

Tableau n°17 : Niveau d'études des parents par rapport au passage l'école maternelle

Réactions		Positive	Négative
Niveau d'études			
Diplômés et autres		96	98
%		16,38	16,72
Supérieur (licencié, Gradué)		218	88
%		37,2	15,02
Sans niveau		36	50
%		6,14	8,53
TOTAL		350	236
%		59,73	40,27
TOTAL GENERAL		586	
%		100	

Les résultats de ce tableau, indiquent que sur 350 enquêtés qui ont affirmé avoir fait l'école maternelle, on dénombre 16, 38% dont les parents sont des diplômés d'état soit ils ont des brevets des écoles techniques soit encore ils ont fait des humanités sans les avoir terminées. On compte 37,2% d'enquêtés dont les parents ont fait des études supérieures et 6,14% d'enquêtés ont des parents qui n'ont pas de niveau. Par contre, sur 236 enquêtés qui n'ont pas fait l'école maternelle, on a 16, 72% des parents détenteurs d'un diplôme d'état ou d'un brevet de spécialisation, 15,02% les parents ayant des diplômes du niveau supérieur et, enfin 8,53% ont des parents qui ne sont pas instruits.

Tableau N°18 : Apport du passage à l'école maternelle dans le cursus scolaire

Réactions	Effectif	Pourcentage
Positive	337	96,29
Négative	13	3,71
TOTAL	350	100

Parmi les enquêtés ayant fait l'école maternelle, 96,29% affirment que leur passage à l'école maternelle a contribué dans la suite de leur cursus scolaire tandis que 3, 71% enquêtés ont rejeté cette thèse selon laquelle le passage à l'école maternelle apporte un plus dans les autres étapes scolaires.

Tableau n°19 : Connaissance du but de l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	457	77,99
Est un Droit pour la petite enfance	62	10,58
C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	37	6,31
Toutes les assertions sont vraies	30	5,12
TOTAL	586	100

En analysant le tableau n°19, 77,99% de sujets soutiennent que l'école maternelle, c'est juste pour préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire ; 10,58% disent que c'est un droit pour tous les enfants; 6,31% d'élèves pensent que cet enseignement est organisé juste pour permettre aux enfants d'être en contact avec d'autres enfants et, enfin 5,12% pensent que toutes les raisons avancées par les autres sont à considérer.

Tableau n°20 : Le non passage de certains enfants à l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Nombre insuffisant des structures d'accueil publiques	77	13,14
Cout élevé de cet enseignement	360	61,43
Illettrisme des parents	56	9,56
Ignorance des Droits de la petite enfance	93	15,87
TOTAL	586	100

Il ressort de l'enquête que sur un échantillon de 586 enquêtés, 77 soit 13,14% ont affirmé que certains enfants ne font pas l'école au motif que les structures d'accueil publiques ne sont pas nombreuses, 360 soit 61,43% disent que le cout élevé de cet enseignement empêchent les parents d'envoyer leurs enfants à cette échelle d'enseignement national, 56 soit 9,56% soutiennent que l'illettrisme de certains parents pourrait justifier le non passage de certains enfants à l'école maternelle et, enfin, 93 soit 15,87% ont estimé que l'ignorance des droits de la petite enfance est à la base de cette situation.

Tableau n°21 : Les souhaits des enquêtés au gouvernement en rapport avec l'éducation préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre obligatoire et gratuit cet enseignement	259	44,19
Construire beaucoup d'écoles maternelles	117	19,96
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	29	4,95
Réduire les frais de cet enseignement	115	19,62
Pas de suggestion	66	11,26
TOTAL	586	100

Nous nous sommes posé la question de savoir sur ce que le gouvernement peut faire pour rendre attrayante l'éducation préscolaire au même titre que le primaire. Nous appuyant sur les résultats de ce tableau, 44, 19% proposent au gouvernement de rendre gratuite et obligatoire l'école maternelle, 19,96% sollicitent la construction beaucoup d'écoles maternelles, 4,95% pensent que le gouvernement doit procéder à la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire, 19,62% demandent la réduction des frais, car estiment – ils que c'est trop **couteux** et 11,26% n'avaient pas des suggestions à faire au gouvernement.

Tableau n°22 : Signification du sigle CDE

	Effectif	Pourcentage
Connaissance du sigle	344	58,7
méconnaissance du sigle	242	41,3
TOTAL	586	100

En examinant ce tableau ci – dessus, nous constatons que 344 élèves soit 58 ,7% ont parlé de la convention relative aux droits de l'enfant, laquelle

est signifiée par le sigle CDE contre 242 élèves soit 41,3% qui n'ont pas pu donner la vraie signification du sigle CDE.

Tableau n°23 : Existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant

	Effectif	Pourcentage
Informé sur son existence	159	27,13
Non informé sur son existence	465	72,87
TOTAL	586	100

Dans cette étude, on a voulu également savoir si les enquêtés ont l'information sur l'existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant. Ce texte juridique qui tient compte de la situation de l'enfant congolais contrairement à la convention relative aux droits de l'enfant qui a un caractère universel.

En effet, sur un effectif de 586 élèves :

- 159 élèves soit 27,13% ont l'information sur l'existence de cette loi ;
- 465 élèves soit 72,87% sont ignorants.

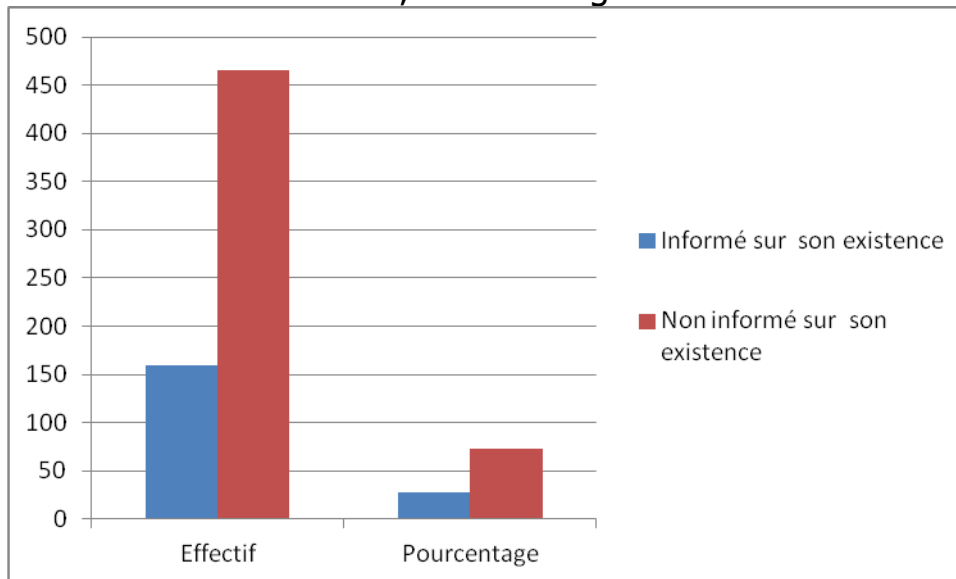


Figure 4 : Existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant

Tableau n°24 : les souhaits exprimés au Gouvernement en rapport avec la promotion des Droits de l'enfant en RDC

	Effectif	Pourcentage
Sensibiliser la population	110	19
Intégrer les notions de Droits de l'enfant dans le programme scolaire	190	32
les deux assertions sont vraies	286	49
TOTAL	586	100

Le tableau ci-haut reprend les effectifs des réactions des enquêtés relatives aux propositions à faire au gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant dans notre pays. Il se dégage dudit tableau que, sur un effectif total de 586 enquêtés, 110 soit (19%) ont suggéré la sensibilisation, 190 soit (32%) parlent de l'intégration de notions des droits de l'enfant dans le programme scolaire, enfin, 286 soit (49%) proposent la prise en compte de ces deux stratégies évoquées par les autres.

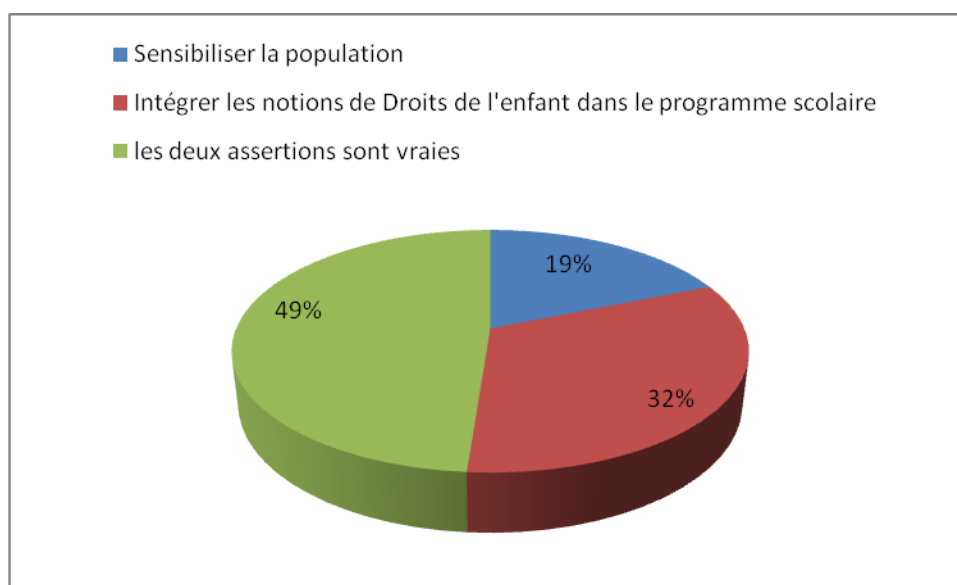


Figure 5 : les souhaits des enquêtés en rapport avec la promotion du Droit de l'enfant en RDC

3.2.3 Par rapport à la cible « Gestionnaires d'écoles »

Tableau n°25 : Répartition des enquêtés selon le sexe et âge

Sexe	Plus au moins 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
Masculin	5	5	4	2
%	6, 25%	6, 25%	5%	2,5%
Féminin	10	26	21	7
%	12, 5%	32,5%	26, 25%	8,75%
Total	80			
%	100			

On note dans ce tableau que :

- 6,25% des enquêtés de sexe masculin ont plus au moins 39 ans d'âge ; 12,5% de sexe féminin ont le même âge ;
- 6,25% de sexe masculin nagent entre 40 à 49 ans, 32,5% des enquêtés de sexe féminin sont également concernés par cette fourchette d'âge ;
- 5% seulement des enquêtés de sexe masculin ont entre 50 et 59 ans d'âge contre 26,25% de sexe féminin ;
- 2,5% des enquêtés de sexe masculin ont 60 ans et plus tandis que 8,75% de sexe féminin ont aussi le même âge.

Tableau n°26 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Diplômé (e) d'état	47	58, 75%
Supérieur (Gradué ou licencié)	24	30%
En dessous du Diplôme d'état	9	11, 25%
TOTAL	80	100

Les données de ce tableau montrent que 58,75% des enquêtés ont comme niveau d'étude diplômé d'état, 30% ont un niveau supérieur contre 11,25% seulement qui ont fait des études secondaires sans pouvoir les achever ou soit sont détenteurs de certains Brevets de spécialisation.

Tableau n°27 : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté

	Effectif	Pourcentage
Plus d'un an	6	7,50%
5 ans	15	18,75%
Plus de 5ans	59	73,75%
TOTAL	80	100

Sur un effectif de 80 enquêtés, 6 soit 7,5% ont fait une année ou plus comme Gestionnaires dans leurs écoles, 5 soit 18,75% ont réalisés 5ans d'ancienneté tandis que 59 soit 73,75% en ont fait plus de 5ans.

Tableau n°28 : Existence d'un plan d'activités dans les écoles

	Effectif	Pourcentage
Oui	80	100,00%
Non	0	0%
TOTAL	80	100

Les résultats repris dans ce tableau montrent que tous les enquêtés à l'unanimité ont affirmé qu'il existe bel et bien une planification en terme d'activités à mener au sein de leurs écoles respectives.

Tableau n° 29 : les souhaits des enquêtés au gouvernement en rapport avec l'enseignement préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre gratuite et obligatoire l'école maternelle	30	37,50%
Créer des classes de maternel dans toutes les écoles primaires publiques	8	10%
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	5	6,25%
Prise en charge des enseignants et des frais de Fonctionnement des écoles maternelles	37	46,25%
TOTAL	80	100

Le tableau ci – dessus reprend les réactions des enquêtés relatives à la question de savoir ce que doit faire le gouvernement pour rendre attrayant l'enseignement préscolaire. A ce sujet, 37,5% proposent au gouvernement de rendre cet enseignement gratuit et obligatoire ; 10% pensent que ce dernier doit plutôt créer des classes de maternel dans toutes les écoles primaires publiques ; 6,25% estiment qu'un travail de sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire serait une bonne chose et, enfin 46,25% souhaitent à ce que le Gouvernement prenne en charge les enseignants et les frais liés au fonctionnement des écoles maternelles dans notre pays.

Tableau n°30 : Effectifs du Personnel en termes de Sexe dans les écoles enquêtées

	Effectif	Pourcentage
Hommes	104	15,55
Femmes	565	84,45
TOTAL	669	100

Les données contenues dans ce tableau nous renseignent que dans toutes les écoles enquêtées, nous avons un effectif de 669 personnel dont 104 hommes soit 15,55% contre 565 femmes soit 84,45%.

Tableau n°31 : Effectifs des apprenants en termes de sexe dans les écoles enquêtées

	Effectif	Pourcentage
Garçons	4320	50,2%
Filles	4286	49,8%
TOTAL	8606	100

Ces résultats révèlent que sur un effectif de 8606 apprenants répertoriés dans les écoles retenues dans cette étude nous avons 4320 garçons soit 50,2% contre 4286 filles soit 49,8%.

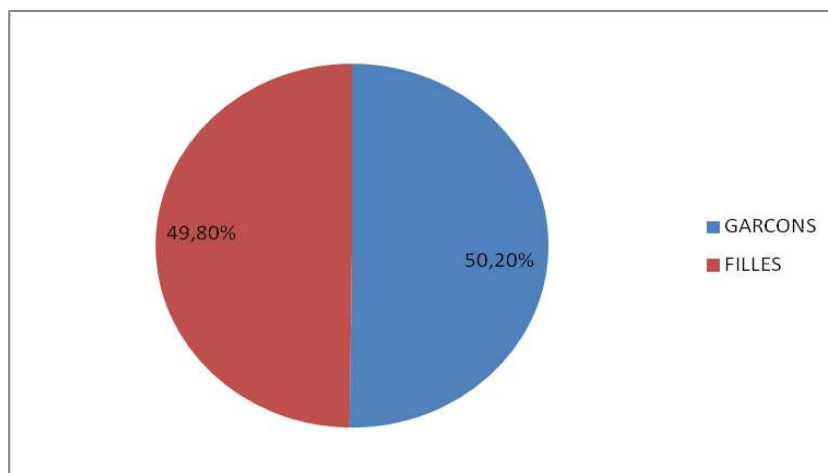


Figure 6 : Effectifs des apprenants dans les écoles enquêtées

Tableau n°32 : Les infrastructures trouvées dans les écoles enquêtées

	Effectif	Pourcentage
Salle des éducateurs	12	15%
Installation Hygiéniques	62	77,50%
Salle des jeux	7	8,75%
Bibliothèques	13	16,25%
Electricité	54	67,50%
Cour de récréation	77	96,25%
Clôture	62	77,50%

Il se dégage des résultats de ce tableau que sur un total de 80 écoles :

- 12 écoles soit 15% seulement disposent d'une salle des éducateurs ;
- 62 écoles soit 77,5% ont des installations hygiéniques ;
- 7 écoles soit 8,75% ont une salle de jeux ;
- 13 écoles soit 16,25% disposent d'une bibliothèque ;
- 54 écoles soit 67,50% sont électrifiées ;
- 77 écoles soit 96,25% disposent d'une cour de récréation ;
- 62 écoles soit 77,5% sont clôturées.

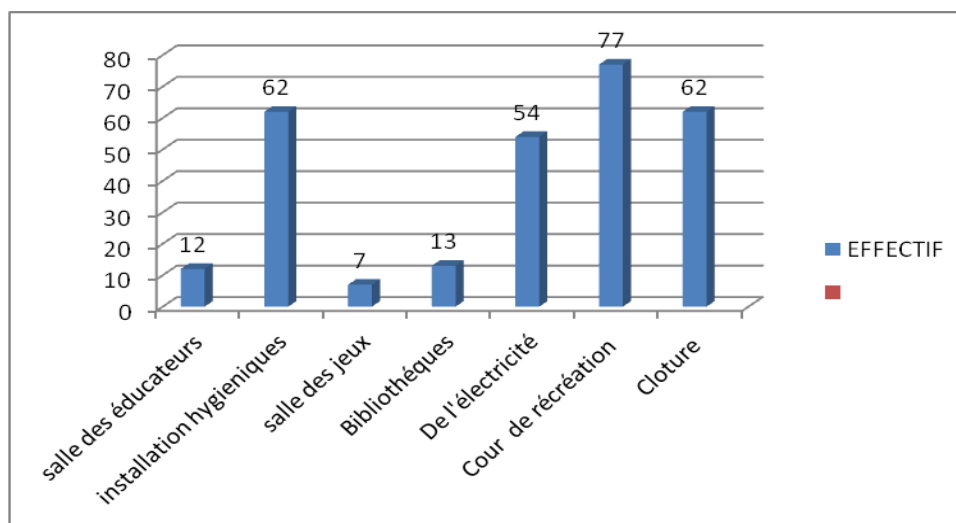


Figure 7 : Effectifs des écoles enquêtées en termes des infrastructures trouvées

Tableau 33 : Les problèmes liés au fonctionnement de l'éducation préscolaire

	Effectif	Pourcentage
la prise en charge des enseignants par les parents	34	42,50%
insuffisance des matériels didactiques	10	12,50%
le non implication du Gouvernement dans cette échelle de l'éducation	23	28,75%
Absence des infrastructures	11	13,75%
Autres	2	2,50%
TOTAL	80	100

A la préoccupation de savoir quels sont les problèmes qu'ils rencontrent par rapport au fonctionnement de l'éducation préscolaire, 34 soit 42,5% pensent que ce phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents cause des difficultés énormes au fonctionnement des écoles, 10 soit 12,5% évoquent l'insuffisance des matériels didactiques, 23 soit 28,75% mettent un accent sur le manque d'implication du Gouvernement dans cette échelle de l'éducation nationale, 11 soit 13,75% parlent de l'absence des infrastructures et, enfin 2 soit 2,5% parlent plutôt de l'abandon scolaire des apprenants et le manque de motivation du personnel.

Tableau n°34 : Signification du sigle CDE

	Effectif	Pourcentage
Connaissance du sigle	50	62,50%
Méconnaissance du sigle	30	37,50%
TOTAL	80	100

De la lecture de ce tableau, il apparait que 62,5% des enquêtés connaissent la signification du sigle CDE contre 37,5% qui en sont ignorants.

Tableau n°35 : Existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant

	Effectif	Pourcentage
Informés sur l'existence de ce texte juridique	14	17,50%
Non informés sur son existence	66	82,50%
TOTAL	80	100

En ce qui concerne, la nouvelle loi portant protection de l'enfant one dénote que 17,5% des enquêtés en sont informés alors que 66% en sont ignorants.

Tableau n°36 : les souhaits des enquêtés au Gouvernement pour promouvoir les Droits de l'enfant en RDC

	Effectif	Pourcentage
Sensibiliser la population	9	11,25%
Intégrer les notions de Droits de l'enfant au programme scolaire	14	17,50%
les deux assertions sont vraies	57	71,25%
TOTAL	80	100

En analysant les données reprises dans ce tableau, il ressort que 9 soit 11,25% préfèrent la sensibilisation de la population, 14 soit 17,5% disent qu'il faudrait intégrer les notions de Droits de l'enfant au programme scolaire tandis que 57 soit 71,25% soutiennent la prise en compte de ces deux propositions.

Tableau n°38 : Provenance du Budget de l'école

	Effectif	Pourcentage
Financement public	2	2%
Financement privé (contribution des parents)	62	78%
les deux assertions sont vraies	16	20%
TOTAL	80	100

Il ressort de l'étude que sur 80 enquêtés, 2% seulement affirment que le budget de leur école vient du financement public, 78% affirment que c'est la contribution des parents qui permet à l'école d'avoir un budget et enfin 20% ont dit que leur budget est le fruit du financement public et privé (contribution des parents).

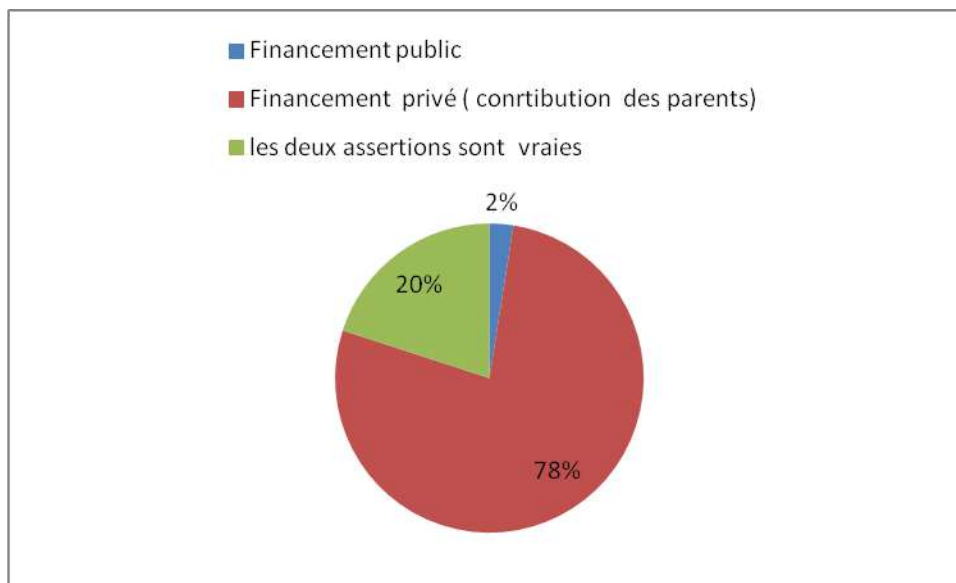


Figure 8: Provenance du Budget des écoles en termes de pourcentage

Tableau n°39 : Fixation des frais scolaires

	Effectif	Pourcentage
Par l'état	10	12,5
En consultation avec le comité scolaire	67	83,75
les deux assertions sont vraies	3	3,75
TOTAL	80	100

Le tableau ci-dessus donne des résultats relatifs à la fixation des frais scolaires dans les écoles enquêtées. On remarque que dans 10 écoles soit 12,5% c'est fixé par l'état ; 60 écoles soit 83,75% en consultation avec le comité scolaire et, enfin 3 écoles soit 3,75% par l'état et en consultation avec le comité scolaire.

Tableau n°40 : Existence d'un plan Budgétaire annuel

	Effectif	Pourcentage
Oui	65	81,25%
Non	15	18,75%
TOTAL	80	100

Sur un total de 80 enquêtés, il y a 65 soit 81,25% affirment avoir un plan d'exécution du budget de leur école contre 15 soit 18,75% ne disposent pas d'un plan budgétaire dans leurs établissements scolaires.

Tableau n°41 : les charges des écoles supportées par l'état

	Effectif	Pourcentage
Salaires des enseignants	35	43,75%
Dépenses du Fonctionnement	2	2,50%
La formation Professionnelle	7	8,75%
les Matériels didactiques	7	8,75%
Toutes les charges sont prises en charge par l'état	6	7,50%
Aucune charge n'est supportée par l'état	23	28,75%
TOTAL	80	100

L'analyse de ce tableau indique que dans les écoles concernées par cette enquête, les enquêtés se sont exprimés sur les charges des écoles supportées par l'état de la manière suivante :

- 35 soit 43,75% disent les salaires des enseignants ;
- 2 soit 2,5% parlent des dépenses du fonctionnement ;
- 7 soit 8,75% affirment que c'est la formation professionnelle ;
- 7 soit 8,75% parlent des matériels didactiques ;
- 6 soit 7,5% soutiennent que toutes les charges ci – haut sont prise en charge par l'état ;
- 23 soit 28,75% ont affirmé que l'état ne supporte aucune charge.

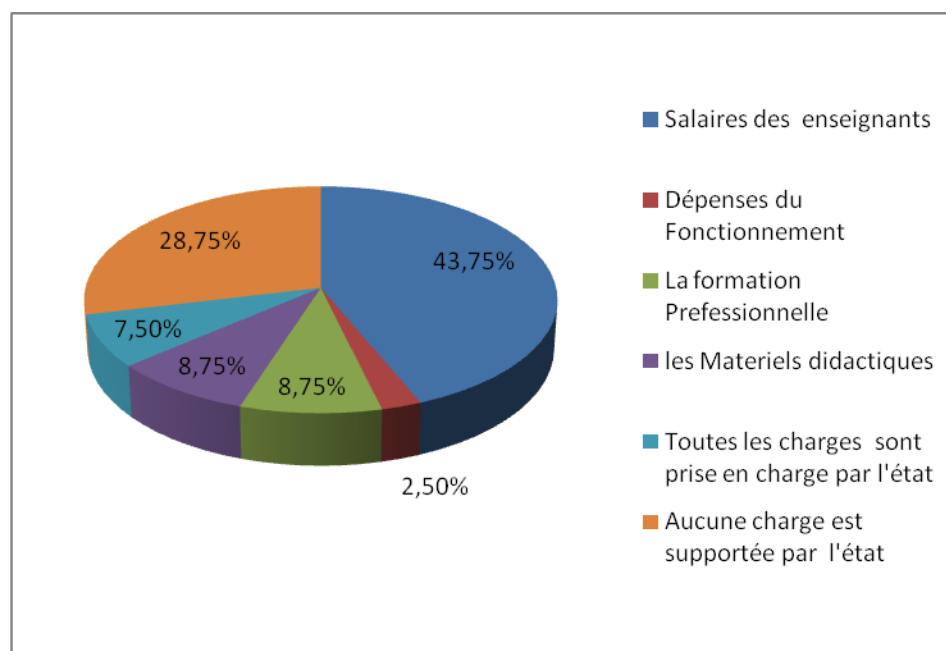


Figure 9 : les charges supportées par l'état en termes de pourcentage

Tableau n°42 : les suggestions des enquêtés en rapport avec le Financement public

	Effectif	Pourcentage
Assurer un frais de fonctionnement	19	23,75%
Prise en charge totale de l'éducation préscolaire par l'état	38	47,50%
Autres propositions	23	28,75%
TOTAL	80	100

L'enquête s'est donnée aussi pour tâche de recueillir les avis des enquêtés en rapport avec le financement public. Sur ce, 23,75% demandent au Gouvernement d'assurer les frais de fonctionnement aux écoles, 47,50% souhaitent qu'il prenne en charge l'éducation préscolaire dans sa totalité et, enfin 28,75% ont pensé que ce dernier doit augmenter le budget alloué au secteur de l'éducation et augmenter le salaire des enseignants.

3.2.4 Par rapport à la cible « Educateurs de la maternelle »

Tableau n°43 : Répartition des enquêtés selon le sexe et âge

SEXE	plus au moins 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
MASCULIN	5	2	0	0
%	6,25%	2,50%	0	0
FEMININ	40	22	9	2
%	50%	27,50%	11,25%	2,50%
TOTAL	80			
%	100			

Au total 80 enquêtés de la maternelle, travaillant dans les écoles retenues dans cette étude ont été touchés à l'aide de notre fiche de collecte des données. Les résultats de ce tableau indiquent que :

- 6,25% sont de sexe masculin ont plus au moins 39 ans;
- 2,5% de sexe masculin ont un âge qui varient entre 40 et 49 ans ;
- 50% de sexe féminin ont plus au moins 39 ans ;
- 27,5% de sexe féminin ont un âge qui varient entre 40 et 49 ans ;
- 11,25% du même sexe se retrouvent dans la fourchette d'âge comprise entre 50 et 59 ans ;
- 2,5% du sexe féminin ont 60 ans et plus.

Tableau n°44 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau `études	Effectif	Pourcentage
Diplômé d'état	61	76,25%
Supérieur (licencié et Gradué)	9	11,25%
En dessous de Diplôme d'état	10	12,50%
TOTAL	80	100

Le tableau ci-dessus donne les statistiques relatives au niveau d'études des Educateurs de la maternelle. Ces résultats révèlent que 61 soit 76,25% sont détenteurs d'un diplôme d'état, 9 soit 11,25% ont un niveau supérieur, c'est-à-dire ils sont soit licenciés ou gradués tandis que 10 soit 12,5% n'ont pas pu avoir un diplôme d'état mais détenteurs d'un brevet de spécialisation.

Tableau n°45 : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté

	Effectif	Pourcentage
Plus d'un an	19	23,75%
5 ans	16	20%
Plus de 5ans	45	56,25%
TOTAL	80	100

Sur un effectif de 80 enquêtés, 19 soit 23,75 % ont fait une année ou plus comme Educateurs dans leurs écoles ; 16 soit 20% ont passé 5 ans en train d'exercer ce métier tandis que 45 soit 56,25% ont une ancienneté de plus de 5ans.

Tableau n°46 : Importance de l'éducation préscolaire dans le cursus scolaire

	Effectif	Pourcentage
Préparer les enfants à bien affronter l'école primaire	58	72,50%
Préparer les enfants à avoir une base solide pour la vie et pour la suite de son cursus scolaire	22	27,50%
TOTAL	80	100

Sur 80 enquêtés interrogés, 58 soit 72,5% pensent que l'importance de l'éducation préscolaire est de préparer les enfants à bien affronter l'école primaire, c'est-à-dire en lui donnant des aptitudes nécessaires pour qu'ils

n'aient pas de problème dans la suite de leur parcours scolaire contre 22 soit 27,5% en dehors de l'aspect évoqué ci – haut ont ajouté qu'elle permet aussi à l'enfant d'avoir une base solide pour sa vie. En d'autres termes, cela lui permet de connaître comment vivre dans son environnement.

Tableau n°47 : Appréciation de la matière dispensée par les enquêtés

	Effectif	Pourcentage
Adaptée au niveau des élèves	76	95%
Adaptée au niveau des élèves mais elle doit subir des reformes	4	5%
TOTAL	80	100

Il ressort en analysant le tableau n°46 que, 95% des enquêtés estiment que la matière qu'ils administrent aux apprenants est adaptée au niveau des apprenants contre 5% qui disent que la matière est adaptée mais elle doit subir des réformes.

Tableau n° 48 : Opinions des enquêtés sur le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Manque de moyen financier	14	17,50%
Ignorance de l'importance de la formation préscolaire	22	27,50%
Cout élevé de cet enseignement	4	5%
Toutes ces opinions sont vraies	40	50%
TOTAL	80	100

le tableau ci – haut donne les statistiques des enquêtés sur la question relative au refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle. Sur ce, 14 soit 17,5% avancent la raison de manque de moyen financier, 22 soit 27,5% disent que c'est l'ignorance de l'importance de la formation préscolaire, 4 soit 5,0% mettent un accent particulier sur le cout élevé de cet enseignement tandis que 40 soit 50% trouvent que toutes les raisons données par les autres sont à considérer.

Tableau n° 49 : Le niveau d'étude des parents des apprenants

	Effectif	Pourcentage
Considérable (Gradué et licencié)	27	33,75%
Assez considérable (Diplômé d'état et autres)	44	55,00%
Sans niveau	9	11,25%
TOTAL	80	100

Les résultats de ce tableau indiquent que 27 soit 33,75% ont un niveau considérable, 44 soit 55% ont un niveau assez considérable et enfin 9 soit 11,25% sont sans niveau.

Tableau n°50 : Comparaison de l'effectif des apprenants de l'année en cours par rapport à l'année précédente

	Effectif	Pourcentage
Augmenté	46	57,50%
Diminué	34	42,50%
TOTAL	80	100

Sur un total de 80 écoles, 46 soit 57, 5% ont affirmé que leur effectif a augmenté contre 34 soit 42,5% qui ont dit le contraire.

Tableau n°51 : Les suggestions des enquêtés pour l'augmentation des effectifs dans les écoles maternelles

	Effectif	Pourcentage
Diminuer le cout des frais scolaire	30	37,50%
Sensibiliser les parents	32	40%
Création de beaucoup d'écoles maternelles par l'état	11	13,75%
Toutes les suggestions sont valables	7	8,75%
TOTAL	80	100

A la préoccupation de savoir que ce qu'il faut faire pour augmenter les effectifs dans les écoles maternelles, 37,5% prônent la diminution du cout des frais scolaires , 40% soutiennent la sensibilisation des parents, 13,75% demandent à ce qu'il y ait création d'écoles maternelles et enfin 8,75% disent que toutes les suggestions évoquées ci – haut sont valables.

Tableau n°52 : Les Forces du métier de l'éducateur de la maternelle

	Effectif	Pourcentage
Vocation ou apostolat	25	31
existence d'un programme pour chaque niveau	35	44
Autoformation	20	25
TOTAL	80	100

De la lecture de ce tableau, il ressort que 25 soit 31% disent que la force de ce métier est qu'ils le remplissent par vocation, 35 soit 44% pensent que c'est l'existence d'un programme qui constitue une force pour eux

alors que 20 soit 25% parlent plutôt de l'autoformation dans la mesure où le fait d'être en contact avec les enfants de cet âge leur permet d'apprendre beaucoup.

Tableau n°53 : Les Faiblesses du métier de l'éducateur de la maternelle

	Effectif	Pourcentage
Dévalorisation de la fonction enseignante	33	41,25%
Phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents	29	36%
Abandon des apprenants pendant l'année scolaire	18	22,50%
TOTAL	80	100

Ce tableau décrit les réponses données par des enquêtés en rapport avec les faiblesses du métier de l'éducateur de la maternelle. A ce sujet, 33 soit 41,25% évoquent la dévalorisation de la fonction enseignante dans notre pays, 29 soit 36% disent que c'est ce phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents qui passe pour une faiblesse et enfin 18 soit 22,5% avancent la raison de l'abandon des apprenants pendant l'année scolaire.

Tableau n°54 : Les souhaits des enquêtés exprimés au Gouvernement en rapport avec l'enseignement préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre gratuit et obligatoire l'enseignement préscolaire	16	20%
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	6	7,50%
La prise en charge de l'enseignement maternel par l'état	51	63,75%
Diminution les frais scolaires	6	7,50%
Pas de suggestions	1	1,25%
TOTAL	80	100,00%

L'enquête montre que 16 enquêtés soit 20% estiment que le Gouvernement doit rendre gratuite et obligatoire l'éducation préscolaire en République Démocratique du Congo , 6 soit 7,5% sollicitent la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire , 51 soit 63, 75% demandent la prise en charge de l'enseignement maternel par le pouvoir organisateur de notre enseignement , 6 soit 7,5% pensent que la diminution des frais scolaires serait une bonne chose pour attirer les parents à s'intéresser à cet enseignement et , enfin 1 soit 1,25% n'a émis aucune suggestion.

Tableau n°55 : Appréciation de la rémunération mensuelle

	Effectif	Pourcentage
Motivante	5	6,25%
assez motivante	26	32, 5%
Médiocre	49	61,25%
TOTAL	80	100

Il se dégage du tableau ci – dessus que sur un échantillon de 80 sujets, 5 sujets soit 6,25% trouvent leur rémunération motivante, 26 soit 32,5% disent que c'est assez motivant alors que 49 soit 61,25% considèrent qu'elle est médiocre.

Tableau n°56 : Avoir bénéficié d'un renforcement des capacités

	Effectif	Pourcentage
Oui	76	95%
Non	4	5%
TOTAL	80	100

Le tableau ci – haut reprend les réactions des enquêtés relatives à la question de savoir s'ils ont pu bénéficier du renforcement des capacités dans le cadre de leur travail. Ainsi, à partir des avis des enquêtés, nous avons les résultats ci – après :

- 76 soit 95% disent en avoir bénéficiés ;
- 4 soit 5% ont émis un avis négatif à la question.

Tableau n°57 : Citation de quelques textes juridiques consacrant les Droits de l'Enfant par les enquêtés

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	20	25
Méconnaissance	60	75
TOTAL	80	100

Ainsi présenté dans ce tableau, nos enquêtés ont répondu de la manière suivante :

- 20 soit 25% connaissent les textes juridiques qui consacrent les Droits de l'enfant ;
- 60 soit 75% ont fait preuve d'une méconnaissance évidente à ce sujet.

Tableau n° 58 : Citation de quelques Droits de la petite enfance par les enquêtes

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	53	66,25%
Méconnaissance	27	33,75%
TOTAL	80	100

A la question posée aux enquêtés de citer quelques Droits de la petite enfance, il ressort du résultat de ce tableau que 53 soit 66,25% en ont cité tandis que 27 soit 33,75% étaient incapables de les citer.

Tableau n°59 : Culture de la recevabilité dans les écoles

	Effectif	Pourcentage
Oui	41	51,25
Non	39	48,75
TOTAL	80	100

Dans notre étude, nous avons voulu aussi connaître si les Gestionnaires d'écoles travaillent dans la transparence avec leurs collaborateurs en terme de la gestion de finance. A ce sujet, sur un effectif de 80 enquêtés 41 soit 51,25% ont affirmé qu'ils reçoivent ce rapport contre 39 soit 48,75% disent non à la pratique de cet exercice dans le chef des Gestionnaires de finance de leurs établissements scolaires.

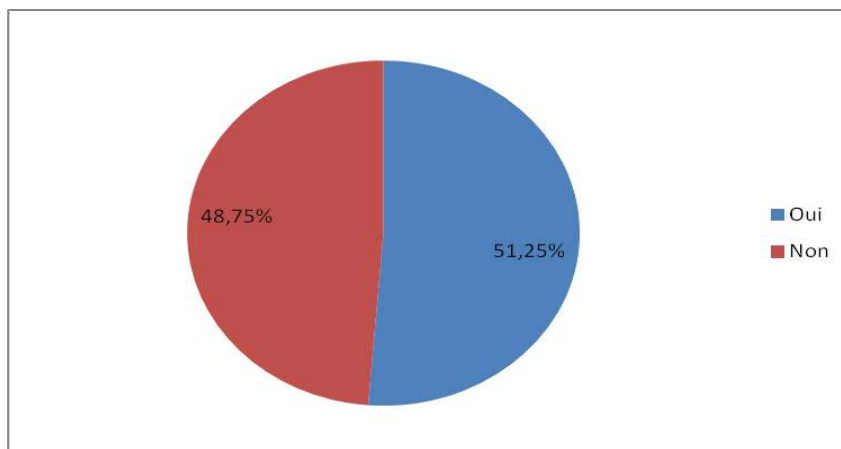


Figure 10 : pratique de la culture de la Recevabilité dans les écoles en termes de pourcentage

Chapitre quatrième : CONCLUSION GENERALE

Ce travail a bénéficié de la participation active des organisations de la société civile, membres de la CONEPT/RDC et des structures étatiques. Ce rapport passe pour une boussole non négligeable pour les acteurs de la société civile et le Gouvernement de la République à travers les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, du Genre, famille et Enfant et des Affaires sociales et Humanitaires, qui ont en charge la question de la gestion de l'enfant en termes de la protection et de l'éducation de la petite Enfance. Les Ministères du Budget et des Finances ne sont pas en reste, le grand problème du système éducatif Congolais demeurant son faible Financement.

En effet, le faible financement public du système éducatif congolais constitue un frein pour l'accès des Enfants à une éducation inclusive de qualité. Cette étude sur le « **Droit à l'éducation préscolaire et le financement public de l'éducation de la petite enfance** » a nécessité la mobilisation des ressources matérielles et humaines indispensables pour espérer au résultat.

Nous avons une équipe de 20 enquêteurs et 5 superviseurs pour matérialiser ce travail. Il fait un état des lieux concernant la protection de la petite enfance, le fonctionnement de l'éducation préscolaire ainsi que l'implication du Gouvernement en termes de financement Public.

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo est signataire de plusieurs textes juridiques consacrant les Droits de l'enfant au niveau international. Ces différents instruments juridiques font de l'éducation un Droit fondamental dont doit Bénéficier tout enfant sans discrimination d'âge, sexe, race, religion, etc.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant nous rappelle que les enfants ont, comme les adultes, le droit de jouir de l'intégralité des droits humains. Ils sont souvent marginalisés ou exclus et leur situation nécessite des mesures de protection supplémentaires notamment en matière d'éducation.

Il convient de souligner que notre étude a atteint son objectif global, celui de Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et

Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public dans la mesure où à travers cette étude aujourd'hui, les organisations de la société civile notamment la CONEPT/RDC peut mener son plaidoyer en direction du pouvoir organisateur de notre système éducatif.

Cette étude a également démontré que l'éducation et la protection de la petite enfance reste un défi majeur à relever, les différents textes juridiques internationaux voire nationaux consacrant les droits de l'enfant étant méconnus d'une bonne frange de la population.

Le caractère voulu facultatif de l'enseignement maternel est reconnu ici comme une barrière au développement du petit enfant. La « **privatisation informelle** » de gestion de la majorité des écoles maternelles publiques bien que fonctionnant dans les infrastructures publiques trouve ainsi un fondement. Les statistiques données par les résultats de ce travail en rapport avec le financement des écoles maternelles, l'accent mis par les enquêtés de différentes cibles sur le coût élevé de cet enseignement, la non mécanisation d'une frange importante d'éducateurs sont des preuves éloquentes de la faible implication du Gouvernement dans l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement préscolaire.

La recherche des solutions à cette problématique doit donc être l'affaire de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'éducation de la petite enfance. Il est clair que « l'apprentissage commence dès la naissance » et que les premières années de la vie sont décisives pour les accomplissements éducationnels futurs et les résultats développementaux plus globaux.

4.1 Résumé des résultats

La protection et l'éducation de la petite enfance pose problème en République Démocratique du Congo notamment dans la ville province de Kinshasa. Malheureusement, nous constatons que les Droits des enfants continuent à faire l'objet de plusieurs violations et spécialement celui relatif à l'éducation ; qui en principe doit être obligatoire et gratuit afin de leur permettre d'en bénéficier. Cette situation doit interpeller toutes les couches sociales de la population car l'enfant est un être faible, incapable de créer des conditions d'accès à ses Droits. Il revient donc à la

population représentée par les Députés au parlement et aux assemblées provinciales à travers les organisation de la société civil de pousser le Gouvernement pour à respecter les engagements exprimés à travers ses différents textes juridiques internationaux consacrant les Droits de l'enfant et conforme aux besoins inhérents de la population.

Le rapport de cette enquête doit être considéré comme une balise pour une étude plus fédérative. Nonobstant, il offre des matériaux préliminaires pour un plaidoyer de la société civile auprès des décideurs et une sensibilisation des citoyens quant à l'importance de la protection et de l'éducation de la petite enfance.

Les Résultats auxquels est parvenue cette étude, dont l'objectif global était de Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public, sont essentiellement les suivants :

- 1441 personnes ont été enquêtées dans la ville province de Kinshasa ;
- Notre enquête a eu pour cibles les élèves, les éducateurs de la maternelle, les Parents et les gestionnaires d'écoles ;
- Pour les cibles parents, éducatrices et gestionnaires d'écoles leurs tranches d'âge variant entre plus au moins 39 et 60 ans ;
- Pour la cible élèves, leur âge était compris entre les tranches d'âge ci – après : 12 à 15 ans, 16 à 19 ans et 20 à 23 ans ;
- De 1441 personnes qui constituaient notre population d'étude ou échantillon, nous avons 695 parents, 586 élèves, 80 gestionnaires d'écoles et 80 éducateurs de la maternelle ;
- Les enquêtés provenaient de toutes les communes de la ville province de Kinshasa mais majoritairement des communes ci – après : Ngaliema (5,83%), Limete (5,48%), Matete (5,27%), Ngaba et Lemba (4,86% et 4,85%) et Kinsenso (4,59%) ;
- Sur 695 parents enquêtés, 484 soit 69,64% ont affirmé que leurs enfants fréquentent l'école maternelle ou sont passés par là ;

- En demandant aux parents de se justifier par rapport à leur choix d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle, ceux qui ont émis un avis positif affirment majoritairement que c'est pour préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire (58,85%) tandis que ceux qui n'envoient pas les enfants à l'école maternelle ont avancé les raisons en rapport avec les frais considérés élevés de cet enseignement (16,7%) ;
- Selon les parents, le faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles est justifié par plusieurs raisons mais le frais élevé a été retenu comme prioritaire (70,65%) ;
- 302 parents sur 695 ont pensé que le gouvernement devait rendre gratuit et obligatoirement l'enseignement préscolaire pour qu'il ait le même engouement que le primaire ;
- Sur 586 élèves enquêtés, 350 soit 60% ont accepté d'avoir fait l'école maternelle et 96,29% reconnaissent son impact dans le cursus scolaire ;
- Sur 350 soit 60% d'élèves déclare avoir fait l'école maternelle, 96,29% reconnaissent son impact dans le cursus scolaire ;
- Le non passage de certains enfants à l'école maternelle selon la majorité d'élèves (61,43%) a pour raison le cout élevé de cet enseignement ;
- 44,19% d'élèves estiment que l'état doit rendre gratuit et obligatoire l'enseignement préscolaire pour qu'il attire les parents à s'y intéresser ;
- 58,3% d'élèves ne connaissent pas la signification du sigle CDE ;
- 72,87% d'élèves sont ignorants de l'existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant promulgué le 10 janvier 2009;
- 49% d'élèves pensent que la sensibilisation de la population et l'intégration des notions de Droits de l'enfant dans le programme scolaire serait nécessaire pour promouvoir les Droits de l'enfant en RDC ;

- Les gestionnaires d'écoles (73,75%) ont plus de 5 ans d'ancienneté dans leurs établissements scolaires ;
- Nous avons 15,55% d'hommes et 84,45% de femmes comme gestionnaires d'écoles maternelles ;
- Les gestionnaires d'écoles (37,5%) estiment que l'enseignement maternel doit être gratuit et obligatoire et 46,25% proposent au gouvernement de prendre en charge les enseignants et les frais de fonctionnement des écoles pour attirer les parents à cet enseignement ;
- L'écart entre le sexe en termes des apprenants n'est pas significatif dans la mesure où 50,2% représentent les garçons et 49,8% des filles ;
- Dans 80 écoles enquêtées, on note qu'en terme d'infrastructures 15% ont une salle des éducateurs, 77,5% des installations hygiéniques, 8,75% une salle de jeux, 16,25% des bibliothèques, 96,25% une cour de récréation et 77,5% des clôtures ;
- Parmi les problèmes identifiés en rapport avec le fonctionnement de l'éducation préscolaire, on remarque que c'est la prise en charge des enseignants par les parents avec 42,5% qui prédomine ;
- 82,5% des gestionnaires d'écoles sont ignorants de l'existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant ;
- En ce qui concerne la provenance du budget des écoles, l'enquête indique que 78% des Gestionnaires d'écoles ont reconnu que le budget des écoles est le fruit du financement privé ;
- Les gestionnaires d'écoles (18,75%) ont dit qu'ils n'ont pas un plan budgétaire annuel ;
- En ce qui concerne, les charges supportées par l'Etat, sur un total de 80 gestionnaires, 2,5% pensent que l'Etat finance les dépenses de fonctionnement, 43,75% parlent des salaires des enseignants, 8,75% disent que c'est la formation professionnelle, 7,5% ont souhaité à ce que l'état prenne en charge la totalité des dépenses alors que

28,75% ne reconnaissent pas à l'état la prise en charge des dépenses de leurs écoles ;

- A propos des suggestions à faire en rapport avec le financement public, 23,75% souhaiteraient à ce que le gouvernement prenne en charge les frais de fonctionnement des écoles, 47% pensent que la prise en charge totale de l'éducation préscolaire doit revenir à l'Etat, 28,75% sollicitent l'allocation d'un budget conséquent au secteur de l'éducation et l'augmentation des salaires des enseignants ;
- 76,25% des éducateurs sont détenteurs d'un diplôme d'état ;
- 56,25% des éducateurs ont plus de 5ans d'ancienneté ;
- 95% des éducateurs estiment que la matière administrée aux apprenants est adaptée alors que 5% proposent des réformes du contenu des matières pédagogique ;
- Les éducateurs (50%) pensent que le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle est fonction de manque de moyen financier, de l'ignorance de l'importance de cette formation préscolaire et du coût trop élevé de cet enseignement ;
- Sur un total de 80 écoles ,46 soit 57,5% ont affirmé, qu'il y a augmentation des effectifs dans leurs écoles par rapport à l'année précédente ;
- Par rapport aux stratégies à mettre en place pour augmenter les effectifs dans les écoles maternelles, 37,5% disent qu'il faudrait diminuer ;
- le coût de frais scolaire, 40% parlent de la sensibilisation des parents et 13,75% soutiennent l'idée de la création de beaucoup d'écoles maternelles par l'Etat ; alors que 8,75% sont d'accord pour la mise en application de toutes ces stratégies ;
- D'après certains éducateurs (31%), la force de leur métier est l'apostolat tandis que 44% pense que c'est l'existence d'un programme adapté à chaque niveau des apprenants ;

- La dévalorisation de la fonction enseignante est notée comme l'une des faiblesses du métier de l'éducateur par 41,25%, le phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents est considéré comme une faiblesse par (36%) des éducateurs, et enfin 22,5% pensent que c'est l'abandon des apprenants pendant l'année scolaire ;
- A la préoccupation de savoir ce que le gouvernement peut faire pour rendre attrayant l'enseignement préscolaire ,20% pensent qu'il serait intéressant de le rendre gratuit et Obligatoire, 7,5% préfèrent la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire, 63,75% disent que l'état doit assurer une prise en charge totale de cet enseignement alors que 7,5% souhaitent à ce que le gouvernement diminue les frais scolaires ;
- 61,25% éducateurs ont qualifié leur rémunération de médiocre ;
- 5% d'éducateurs seulement n'ont pas bénéficié du renforcement des capacités dans l'exercice de leur métier ;
- 48,75% d'éducateurs ont dit que les gestionnaires de leurs écoles n'ont pas cette culture de recevabilité.

4.2 Recommandations

Le tableau peint par cette étude en rapport avec la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public démontre clairement que nous devons projeter des actions concrètes pour améliorer la situation de la petite enfance dans notre pays.

Cependant, malgré les efforts des privés dans l'éducation de la petite enfance considérant que 70% d'écoles maternelles à travers le pays sont créées par ces derniers ; nous remarquons que les enfants de 0 à 5 ans majoritairement n'ont pas accès à l'école.

Par ailleurs, les Organisations de protection de l'enfance font autant dans leur domaine en rappelant au Gouvernement ses engagements qu'il a pris sur le plan international en rapport avec la protection de l'enfance en général et de la petite enfance en particulier. Pourtant le plan national d'action pour l'éducation pour tous en 2005 avait prévu de réaliser un

certain nombre d'objectifs à l'horizon 2015 notamment l'augmentation de l'ordre de 30% en 2010 et 50% en 2015 du taux brut de scolarisation (3 à 5 ans) dans l'enseignement pré primaire. Malgré la réalisation de cette étude dans la ville de Kinshasa, de nombreux efforts restent encore à fournir. Il serait de bonne politique la présente étude soit étendue aux provinces pour identifier les défis à relever en matière.

Les recommandations formulées concernent les acteurs de la société civile, le Gouvernement et les Bailleurs de fonds afin de permettre à la RDC d'atteindre cet objectif de l'éducation pour tout relatif à l'éducation pré primaire.

1. Recommandations d'ordre général

- Augmenter le budget alloué au secteur de l'éducation notamment à celui du pré primaire et primaire ;
- Rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire ;
- Revisiter la loi cadre instituant l'enseignement préscolaire dans notre pays notamment en son article de l'article 16 ;
- Faire une sensibilisation à large échelle sur les différents textes juridiques consacrant les Droits de l'enfant.

2. Recommandations d'ordre spécifique

2.1. *Par rapport à la protection*

- ❖ Intégrer les notions des Droits de l'enfant dans le programme scolaire ;
- ❖ Mener des enquêtes au niveau des écoles maternelles pour vérifier si les infrastructures qu'elles disposent répondent aux normes de protection des apprenants.

2.2. *Par rapport à l'éducation préscolaire*

- ❖ Réhabiliter les infrastructures des écoles maternelles publiques existantes de manière à les adapter aux conditions d'apprentissage des enfants ;

- ❖ Créer au moins une classe de pré primaire dans chaque école primaire publiques pour améliorer les conditions d'accueil ;
- ❖ Sensibiliser la population sur la pertinence de l'éducation préscolaire ;
- ❖ Organiser régulièrement des formations de remise à niveau pour les éducateurs ;
- ❖ Au Gouvernement de récupérer la gestion des espaces d'éveil communautaire ;
- ❖ Mener une enquête pour établir la cartographie réelle des écoles maternelles publiques aussi bien à Kinshasa que dans les provinces.

2.3. Par rapport au Financement public

- ❖ Doter les écoles maternelles de frais de fonctionnement afin de leur permettre d'être à la hauteur de leur tâche;
- ❖ Laisser à l'Etat la prérogative de fixer les frais scolaires de cet enseignement;
- ❖ Organiser des formations sur l'élaboration et suivi du budget à l'attention des gestionnaires d'écoles et membres des comités des parents ;
- ❖ Organiser des formations sur la Bonne Gouvernance à l'attention des gestionnaires d'écoles maternelles ;

BIBLIOGRAPHIE

1. Coffret semaine mondiale d'action, 2012
2. Rapport général du recensement des enfants de la rue de la ville province de Kinshasa, 2006
3. WW. Wikipedia.org

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des Enquêteurs

N°	Nom	Organisation	TELEPHONE
1	Christophe LOMAMI	ANGE DU CIEL	0812789930
2	Jacques BIBANGA	Coalition Dette Extérieure	0810128377
3	Didier DITU	RECIC NATIONAL	0898766559
4	Valentin MADIBA	BAC	0998240259
5	Cyril MBOLU	ECCATHOLIQUE	0899302976
6	Rigobert KASONGO	SYNECAT	0897870682
7	Daddy SUMBU	PRESSE (Congo Opportunites Media	0898571454
8	Karo KALONGI	MINEPSP/EPT	0819998701
9	Marie France KIKONGA	CERVO	0811650144
10	LUMBU KIESE	MAS	0998697149
11	MATONDO DIYOKA	MAS	0897126143
12	Sylvie EALE	MGFE	0999548964
13	Mariam MILOLO	CONAFEM	0998587700
14	Doudou BAMANDA	ARC EN CIEL	0998317853
15	Moussa KINDA	ECI	
16	Beatrice BOLAMPEKWA	SYECO	0823882937
17	Maguy MONDO	ODEM/MALUKU	0821033368
18	Jean Bosco BOKATA	CNOPE	0895187194
19	Arthur DONDO	SYNERGIE DES SYNDICATS DES ENSEI	
20	ISSA YOHA	FENECO UNTC	0810382078

Annexe 2 : Liste des superviseurs

N°	NOM ET POST NOM	ORGANISATION	TELEPHONE
1	Jacques TSHIMBALANGA	Coordination CONEPT RDC	0991390284
2	Chantal KALALA	Coordination CONEPT RDC	0814869740
3	Marc KIKUDI	Coordination CONEPT RDC	0813645915
4	Ali KABENGELE	ECI	0812196134
5	Stéphane NGUIZANI	SYNECAT	0815005221

Annexe 3 : Questionnaires**FICHE DE COLLECTE DES DONNEES (Gestionnaires d'écoles)**

I.	IDENTIFICATION DU SITE		
I.1	Lieu de l'Enquête	Kinshasa	
I.2	Commune de résidence de l'enquêté(e)	1. Bandalungwa 2. Barumbu 3. Bumbu 4. Gombe 5. Kalamu 6. Kasa Vubu 7. Kimbanseke 8. Kinshasa 9. Kinsenso 10. Kitambo 11. Lemba 12. Limete 13. Linguala 14. Makala 15. Maluku 16. Masina 17. Matete 18. Mont Ngafula 19. Ndjili 20. Ngaba 21. Ngaliema 22. Ngiri Ngiri 23. Nsele	<input type="checkbox"/>

		<ul style="list-style-type: none"> c. Une salle des jeux d. Une bibliothèque e. De l'électricité f. Une cour de récréation g. Une clôture 	
II.10	D'après vous, quels sont les problèmes que vous rencontrez pour le fonctionnement de l'école ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
PROTECTION			
II.15	Que vous rappelle le sigle « CDE » ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Est-ce un texte juridique national pour la protection de la famille ? 2. Est-ce la convention relative aux droits de l'enfant ? 3. Est-ce une loi votée par le parlement pour protéger tous les enfants ? 4. Aucune idée 	<input type="checkbox"/>
II.16	Qu'entendez-vous par la nouvelle loi portant protection de l'enfant le 10 janvier 2009 ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Est-ce un texte juridique promulgué par le chef de l'Etat ? 2. Est-ce un texte juridique pour protéger les enfants en conflit avec la loi ? 3. Est-ce un texte similaire au code de la famille ? 4. Aucune idée 	<input type="checkbox"/>
II.17	Pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC, qu'est ce que le gouvernement doit faire ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser la population 2. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 3. Toutes les assertions sont vraies 	<input type="checkbox"/>
II.18	D'après vous, la protection de la petite enfance implique l'observance de quelques	<hr/> <hr/>	

	droits, Citez-les ?		
FINANCEMENT			
II.19	Peut-on avoir les statistiques suivantes	1. Le nombre du personnel mécanisé et payé par l'Etat 2. Le nombre du personnel non mécanisé 3. Le nombre du personnel mécanisé et pas payé par l'Etat	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
II.20	Le budget de l'école provient :	1. Du financement public 2. Du financement privé (contribution des parents) 3. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>
II.21	Le montant des frais scolaires payés par les élèves est fixé :	1. Par l'Etat 2. En consultation avec le comité scolaire	<input type="checkbox"/>
II.22	Avez – vous un plan budgétaire annuel ?	1. OUI 2. NON	<input type="checkbox"/>
II.23	Quelles sont les charges de l'école que l'Etat supporte ?	1. Salaires des enseignants 2. Les dépenses du fonctionnement 3. La formation professionnelle 4. Les matériels didactiques 5. Toutes Toutes	<input type="checkbox"/>
II.24	Quelles sont vos propositions en rapport avec le financement de l'école ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

FICHE DE COLLECTE DES DONNEES (Educatrices)

II IDENTIFICATION DU SITE		
I.1	Lieu de l'Enquête	Kinshasa
I.2	Commune de résidence de l'enquêté(e)	25. Bandalungwa 26. Barumbu

		27. Bumbu 28. Gombe 29. Kalamu 30. Kasa Vubu 31. Kimbanseke 32. Kinshasa 33. Kinsenso 34. Kitambo 35. Lemba 36. Limete 37. Linguala 38. Makala 39. Maluku 40. Masina 41. Matete 42. Mont Ngafula 43. Ndjili 44. Ngaba 45. Ngaliema 46. Ngiri Ngiri 47. Nsele 48. Selembao	
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
I.4	Nom du Superviseur		
II.	IDENTIFICATION DE L'ENQUETE(Educatrices)		
II.1	Sexe	3. Masculin 4. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	7. 20 – 24 ans 8. 25 – 29 ans 9. 30 – 34 ans 10. 35 – 39 ans 11. 40 – 44 ans 12. 45 – 49 ans 13. 50 – 54 ans 14. 55 – 59 ans 15. 60 – 64 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude	5. Diplômé 6. Gradué 7. Licencié 8. En dessous du diplôme d'Etat	<input type="checkbox"/>
II.4	Ancienneté	4. Plus d'1 an	<input type="checkbox"/>

		5. 5 ans 6. Plus de 5 ans	
EDUCATION PRE SCOLAIRE			
II.5	Pouvez-vous nous dire l'importance de l'éducation préscolaire dans le Cours scolaire d'un enfant ?		
II.6	Comment trouvez-vous la matière que vous dispensez aux enfants		
II.7	Le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle peut se justifier par :	1. Manque de moyen financier 2. Ignorance de la formation préscolaire 3. Coût élevé de cet enseignement 4. Toutes les assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>
II.8	La plus part d'élèves que vous recevez, leurs parents ont un niveau d'études :	1. Considérable (Gradué, Licencié) 2. Assez considérable (Diplôme d'Etat et autres) 3. Sans niveau	<input type="checkbox"/>
II.9	Par rapport à l'année précédente, l'effectif des élèves a :	1. Augmenté 2. Diminué	<input type="checkbox"/>
II.10	Dans l'hypothèse où cela a diminué, que préconisez-vous pour que les effectifs augmentent ?	1. Diminuer les coûts des frais scolaires 2. Sensibiliser les parents 3. L'Etat doit créer beaucoup d'écoles maternelles	<input type="checkbox"/>
II.11	D'après vous, quelles sont les forces et les faiblesses de votre métier ?		
II.12	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		



II.13	Comment appréciez-vous votre rémunération mensuelle ?	1. Motivante 2. Assez motivante 3. Médiocre	
II.14	Aviez-vous suivi des formations pour votre renforcement des capacités	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>
PROTECTION			
II.15	Pouvez-vous citer quelques textes juridiques consacrant les droits de l'enfant au niveau national et international		
II.16	D'après vous, la protection de la petite enfance (0 – 5 ans) implique l'observance de quelques droits, citez-les ?		<input type="checkbox"/>
FINANCEMENT			
II.17	Est-ce que le gestionnaire de l'école vous donne rapport de l'utilisation des fonds perçu pendant l'année ?	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>

FICHE DE COLLECTE DES DONNEES

II		IDENTIFICATION DU SITE	
I.1	Lieu de l'Enquête	Kinshasa	
I.2	Commune de résidence de l'enquêté(e)	49. Bandalungwa 50. Barumbu 51. Bumbu 52. Gombe 53. Kalamu 54. Kasa Vubu 55. Kimbanseke 56. Kinshasa 57. Kinsenso 58. Kitambo 59. Lemba 60. Limete	<input type="checkbox"/>

		61. Linguala 62. Makala 63. Maluku 64. Masina 65. Matete 66. Mont Ngafula 67. Ndjili 68. Ngaba 69. Ngaliema 70. Ngiri Ngiri 71. Nsele 72. Selembao	
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
I.4	Nom du Superviseur		
II.	IDENTIFICATION DE L'ENQUETE(E) (Parents)		
II.1	Sexe	5. Masculin 6. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	16. 20 – 24 ans 17. 25 – 29 ans 18. 30 – 34 ans 19. 35 – 39 ans 20. 40 – 44 ans 21. 45 – 49 ans 22. 50 – 54 ans 23. 55 – 59 ans 24. 60 – 64 ans 25. 65 – 69 ans 26. 70 – 74 ans 27. 75 – 79 ans 28. 80 – 84 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude	9. Diplômé 10. Gradué 11. Licencié 12. Sans niveau	<input type="checkbox"/>
	EDUCATION PRE SCOLAIRE		
II.4	Est-ce que vos enfants font l'école maternelle ?	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>
II.5	Pouvez-vous nous dire le pourquoi de cette réponse ?	<hr style="border-top: 1px dotted black;"/> <hr style="border-top: 1px dotted black;"/>	

II.6	D'après vous, qu'est ce qui explique le faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelle ?	5. Frais élevés de cet enseignement 6. connaissance insuffisant des parents relative à la notion des droits de la petite enfance 7. Nombre insuffisant des structures d'accueil	<input type="checkbox"/>
II.7	L'école maternelle a pour but d'après vous ?	4. Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire 5. Est un droit pour la petite enfance 6. C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	<input type="checkbox"/>
II.8	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
PROTECTION			
II.10	Que vous rappelle le sigle « CDE »		
II.11	Que doit faire le gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC ?	3. Sensibiliser les populations ; 4. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 5. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>

FICHE DE COLLECTE DES DONNEES (élèves)

IV IDENTIFICATION DU SITE		
I.1	Lieu de l'Enquête	Kinshasa
I.2	Commune de résidence de l'enquêté(e)	73. Bandalungwa 74. Barumbu 75. Bumbu 76. Gombe 77. Kalamu 78. Kasa Vubu 79. Kimbanseke

		80. Kinshasa 81. Kinsenso 82. Kitambo 83. Lemba 84. Limete 85. Linguala 86. Makala 87. Maluku 88. Masina 89. Matete 90. Mont Ngafula 91. Ndjili 92. Ngaba 93. Ngaliema 94. Ngiri Ngiri 95. Nsele 96. Selembao	
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
I.4	Nom du Superviseur		
II.	IDENTIFICATION DE L'ENQUETE(E) (Elèves)		
II.1	Sexe	7. Masculin 8. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	29. 12 – 15 ans 30. 16 – 19 ans 31. 20 – 23 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude de l'enquêté	1. Secondaire 2. Humanités	<input type="checkbox"/>
II.4	Niveau des parents	13. Diplômé et autres 14. Gradué 15. Licencié 16. Sans niveau	<input type="checkbox"/>
	EDUCATION PRE SCOLAIRE		
II.5	Avez-vous fait l'école maternelle ?	3. Oui 4. Non	<input type="checkbox"/>
II.6	si oui, a-t-elle contribué dans votre formation scolaire	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>
II.7	L'école maternelle a pour but, selon vous ?	8. Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire 9. Est un droit pour la petite enfance 10. C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec	<input type="checkbox"/>

		autres enfants 11. Toutes les assertions sont bonnes	
II.8	D'après vous, pourquoi d'autres enfants ne font pas l'école maternelle ?	7. Nombre insuffisant des structures d'accueil 8. Le coût élevé de cet enseignement 9. Illettrisme des parents 10. Ignorance des droits de la petite enfance	<input type="checkbox"/>
II.9	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
PROTECTION			
II.10	Que vous rappelle le sigle « CDE »	1. Est-ce un texte juridique national pour protéger la famille ? 2. Est-ce la convention relative aux droits de l'enfant ? 3. Est-ce une loi votée par le parlement pour protéger les enfants en conflit avec la loi ? 4. Aucune idée	<input type="checkbox"/>
II.11	Qu'entendez-vous par la nouvelle loi portant protection de l'enfant ?	1. Est-ce un texte juridique promulgué le 10 janvier 2009 par le Chef de l'Etat ? 2. Est-ce un texte juridique pour protéger les enfants en conflit avec la loi ? 3. Est-ce un texte similaire au code de la famille ? 4. Aucune idée	<input type="checkbox"/>
II.12	Que doit faire le gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC ?	6. Sensibiliser les populations ; 7. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 8. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>
II.13	Pouvez-vous citer quelques textes juridiques qui consacrent les droits de l'enfant au niveau national et international ?		

--	--	--	--

1	<u>Cyril MBOLU</u>	<u>coordination catholique</u>	EMP/GOMBE EMAG EM.BOSANGANI EM.SACRE CŒUR EM.BOLINGANI	AV. NZONGOTOLO, N°3, C/Gombe AV. NZONGOTOLO, N°2, C/Gombe AV. PERE BOKA, N°2, c /Gombe AV. LOKELE, N°2, c /Gombe AV. BANGALA, VOIR HOPITAL DE KITAMBO, c /Kitambo	Gombe	Aly KABENGELE
---	--------------------	------------------------------------	--	---	-------	---------------

<u>2</u>	<u>JACQUES BIBANGA</u>	Coalition dette extérieure	EM. DE L'ANNONCIATION EM. MERE DE LA PROVIDENCE EM. DE LA MONTAGNE EM. DAP/UPN EM. TSHATSHI EM. ANUARITE	AV. SOKI, N°23, c/Ngaliema ROUTE DE MATADI, N°2, c/Ngaliema AV. DES ECURIES, N°2, JOLY PARC, c /Ngaliema ROUTE DE MATADI, N°1 Q/PIGEON, C/KINSHASA CAMP MILITAIRE TSHATSHI AV. SUISE, MONT KINKUSA, C/NGALIEMA	NGALIEMA	Aly KABENGELE
-----------------	-----------------------------------	---	---	---	-----------------	----------------------

<u>3</u>	Béatrice BOLAMPEKWA	Syndicat des enseignants du Congo	EM. LOKANGA EM. RUWENZORI EM.PENTECOTE DE MACAMPAGNE EM. TOSALINA EM. MBOLASA	AV. DE L'ESCORTE, N°6BIS, c/Ngaliema AV. GOMBE, N°4, c/Ngaliema AV. DU RING, VOIR STATION Macampagne KABAMBARE, N°7 C/ KINSHASA CROIX – ROUGE, N°20 C/ KINSHASA	KITAMBO	Aly KABENGELE
<u>4</u>	Daddy SUMBU	Presse/ Congo opportunities	EM. ONEMA EM. SAVIO EM. STE. MARIE	TEL : 0810506563 (MONT NGAFULA) TEL : 0993209986 , c/Mont - Ngafula TEL: 0815360398, c/Ngafula	MONT NGAFULA et SELEMBAO	Chantal KALALA

<u>5</u>	Moussa KINDA	ECOLES DE LA COORDINATION ISLAMIQUE	EM. STE. CLAIRE EM. STE. CHRISTINE CPS BANDAL CPS LINGWALA	AV. MIKASI, C/BUMBU VOIR EGLISE STE. CHRISTINE, c/Bumbu VOIR MAISON COMMUNALE Voir pain victoire sur huilerie	BUMBU	Stéphane NGUIZANI
<u>6</u>	Didier DITU	<u>RECIC NATIONAL</u>	EM. PILOTE C.S. NTINU WENE EM. SANZA C.S. LUMIERE ST. GABRIEL	8ieme RUE/ LIMETE LIMETE/ MOTEL FIKIN AGRICOLE/ MOMBELE PARC N°15 NGALIEMA N°73BIS, Q/MOMBELE	LIMETE	Chantal KALALA
<u>7</u>	Godielieve MALANGA	MINEPSP	EM. BILENGE EM. MAI NDOMBE EM. STE. TRINITE CPS MATETE	DE LA PAIX, N°73, C/ MATETE Q/ MAI NDOMBE 1ére RUE, DEBONHOMME BAMBANA, N°9, Q/ MARCHE DE MATETE	Matete	MARC KIKUDI

			EM. CAMP BATEKE	VOIR CAMP BATEKE		
8	LUMBU KIESSE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	EM. STE. CARMENS EM. BOYOKANI DIJE/LA CHARITE CPS/ KINSENSO CASI MATETE	MBUKU ,C/KINSENSO KASONGOLUNDA , Q/MBUKU , C/KINSENSO MBANDAKA , N°56, Q/ MBUKU , C/KINSENSO KINSENSO MARCHE DE MATETE	Kinsenso	Marc KIKUDI
9	<u>Rigobert KASONGO</u>	SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DU CONGO	EM. ST. JOSEPH ESC/ LIBERATION CPS / SELEMBAO CPS/NGIRI NGIRI	AV. DE L'ECOLE, N°4, C/SELEMBAO TEL : 0822143452 /0998484257, C/SELEMBAO VOIR COMMUNE/SELEMBAO VOIR TERRAIN BONDO	NGIRI -NGIRI	Stéphane NGUIZANI

<u>10</u>	<u>Arthur DONDO</u>	<u>SYNERGIE DES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS</u>	EM. MA JOIE EM. NSANGA ESC/ FONDATION EYANGA ESC/ PADECO	NGANDU, Q/CIMETIERE (ANCIENNE MAISON COMMUNALE), c/ Kimbanseke LUKALA, N°119, KIMBANSEKE /CIMETIERE NGAMUTALA, N°32, Q/SAKOMBI MBUMI, N°17, Q/KINGASANI	Kimbanseke	Marc KIKUDI
<u>11</u>	<u>Valentin MADIBA</u>	BUREAU D'ACTION CULTURELLE	EM. PILOTE EM. PETITS POUSSINS EM. PEPINIERE EM. KIWASISIILUA MPASA I/ METHODISTE	KINKOLE DAIPN/ NSELE BIBWA KINKOLE Bébé, N°36, MPASA 1, NSELE	NSELE	Marc KIKUDI
<u>12</u>	<u>Maguy MONDO</u>	ONG POUR LE DEVELOPPEM ENT DE MALUKU	ESC/ABEC ESC/CACODIM	Q/MONACO/ MALUKU EGLISE ST. NGONDO/ MALUKU	MALUKU	Marc KIKUDI

<u>13</u>	<u>MATONDO DIHOKA</u>	<u>MINISTERE DES AFFAIRES SOCIAL</u>	EM. COLLEGE DU REVEIL EM. KIBUNZI EM. TOKO CPS NDJILI	AV. KIBUNZI, N°1, Q/13, C /NDJILI AV. MAMPOUKA N°2, Q/13, C/NDJILI AV.KIBENTELE, N°1, Q/ 13, C/NDJILI AV. KIBENTELE, N°24, Q/13, C/NDJILI	NDJILI	Marc KIKUDI
<u>14</u>	<u>Jean Bosco BOKATA</u>	COLLECTIF NATIONAL DES ORGANISATIO NS DE PROTECTION DE L'ENFANT	EM. KIMBONDO EM. LIBOTA LISANTU ESC/ LA MAIN DE DIEU	KIMWENZA/ KIMBONDO KIMWENZA/ KIMBONDO KINDONGON°10, Q/COGELOS	LEMBA	Chantal KALALA
<u>15</u>	<u>Miriam MILOLO</u>	COORDINATI ON NATIONALE DES FEMMES MUSULMANE S	CPS KALEMBELEMBE ESC/ FONDEF ESC/BONDEKO	AV. KALEMBE LEMBE, N°185, LINGWALA LOBO, N°72, C/MAKALA KISANGANI, N°64, C/ MAKALA	LINGWALA ET KASA VUBU	Stéphane NGUIZANI

16	<u>Christophe LOMAMI</u>	ANGE DU CIEL	EM. ST CHRISTOPHE EM. SACREMENT ESC/ ST. LUC ESC/ APRODI LONZO	AV. DU TOURISME, N°1432 ROUTE DE MATADI, N°47 DE LA SOURCE N°7, Q/ JOLY PARC, c / Ngaliema LUIZI N°20, Q/LONZO (CAMP Luka), Ngaliema	BARUMBU	MARC KIKUDI
17	<u>EALE YONDO Sylvie</u>	CONSEIL PROVINCIAL DE L'ENFANT (DIVISION URBAINE DU GENRE, FAMILLE ET ENFANT)	CPS KALAMU ESC/ HOPE INTERNATIONAL EM. KIZIAMINA	AV. KOMBE N°33BIS, Q/ YOLO SUD, C/KALAMU BLD LUMUMBA, CONCESSION FUNA, KKIMWENZA, N°52/76, C/KALAMU	KALAMU ET MAKALA	Aly KABENGELE

<u>18</u>	<u>Doudou</u> <u>BAMANGA</u>	ARC – EN - CIEL	EM. JARDIN D'ENFANT EM. EBENGA EM. KIMPANGI EM. NSEKWA EM. ST. KIZITO EM. JOSEPH DE CLUNY	AV. MWANA WUTA , N°27 , Q/ MBANZA LEMBA BAY PASS, N°33 VILLAGE KINDUKU, UNIKIN AV. DE LA PAROISSE SALONGO MUFUNDU, N°20 Q/KINGABWA LIMETE /MANDRANDELE	BANDAL	Marc KIKUDI
------------------	---	----------------------------------	--	---	---------------	--------------------

<u>19</u>	Karo KALONGI	<u>MINEPSP</u>	EM. LES COLOMBES EM. CAMP KABILA EM. TYRAMUS EM. MOANDA EM. MBOLOKO	MINIKONGO, N°4, C/NGABA CAMP KABILA, C/LEMBA AV. LOMBI, N°9/10, C/ LEMBA MOANDA, N°13 C/KALAMU KIMPESE, N°24BIS Q/YOLO SUD	NGABA	Chantal KALALA
<u>20</u>	ISSA YOHA	<u>Fédération nationale des enseignants du Congo</u>	EM. Jardin D'enfant EM. EBENGA EM. KIMPANGI EM. NSEKWA	Av. Mwana wuta , N°27 , Q/Mbanza – LEMBA Bay Pass, N°33 Village KINDUKU, UNIKIN Av. de la paroisse SALONGO, MUFUNDU	MASINA	Marc KIKUDI

CHARLY PATSHI MBOYO

CONSULTANT

